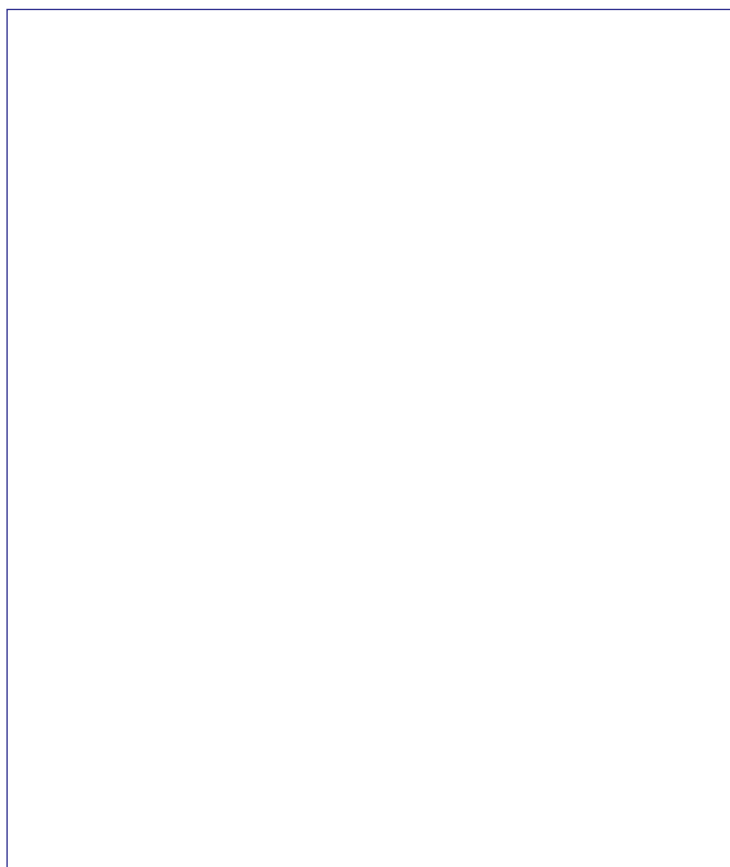


N° 17 Mars 1997

SAMUDRA

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE



L'AQUACULTURE EN POINT DE MIRE

PÊCHERIES d'ÉRYTHRÉE

COHÉRENCE DANS LA POLITIQUE EUROPÉENNE DES PÊCHES

LES FEMMES MARCHANDES DE POISSON EN INDE

PÊCHEURS MIGRANTS ILLÉGAUX AU MYANMAR

LES FEMMES DU BANGLADESH

EN CAMPAGNE AUX PHILIPPINES

NOUVELLES EN BRIEF

Table des matières

Samudra n° 17 MARS 1997 Revue de l'ICSE (paraît trois fois l'an)

☐	EDITORIAL	1
☐	ERITHREE La Pêche redémarre	3
☐	MYANMAR De mal en pis	7
☐	EUROPE La cohérence en question	9
☐	INDE Le Tranquebar troublé	12
☐	BANGLADESH Victimes innocentes	19
☐	PHILIPPINES Depuis 8 ans déjà !	23
☐	ETUDE3 A la chasse aux «footprints»	26
☐	ANALYSE En eaux troubles	29
☐	OPINION Un accueil chaleureux	36
☐	DOCUMENTS Les pollueurs doivent payer	41
☐	NOUVELLES BREVES Du Canada, du Japon, de Thaïlande, Indonésie Italie, Grèce, Russie, Colombie, Honduras	46

Il est temps de changer de méthodes

La variété des crevettes *Penaeus* est l'épine dorsale de l'aquaculture industrielle. Pourtant, par rapport à la production mondiale aquacole, elle représente seulement 3% en volume. La culture de ces espèces est à l'origine des pires menaces pour les communautés côtières d'Asie et d'Amérique latine, si bien qu'elle a été surnommée l'industrie du « rape and run » [viole et prend le large !]. L'inquiétude est grande parmi les communautés de pêcheurs à cause des nuisances de ce genre d'industrie : destruction des larves de poissons et des crevettes femelles prêtes à pondre, obstruction des opérations de pêche par les installations côtières et perte d'accès aux espaces côtiers suite aux occupations de terrains littoraux.

A cela s'ajoutent les problèmes de diminution des eaux souterraines et la pollution de celles-ci, la perte de l'accès aux terrains collectifs des villageois et une salinité accrue des rizières. De plus, la déforestation des mangroves a de nombreuses implications particulièrement négatives. Ces problèmes ont souvent rendu la vie particulièrement impossible pour les communautés côtières dans les pays comme l'Inde, le Bangladesh, l'Équateur et la Thaïlande, spécialement dans les dix dernières années. L'acuité de ces problèmes est devenue plus sévère par manque de système de gestion légal et approprié, ainsi que l'existence de corruption rampante au sein de l'administration.

Dans ce contexte, le jugement rendu par la Cour Suprême indienne—instance juridique suprême de ce pays—interdisant toutes les installations côtières situées à moins de 500 mètres de la ligne de marée haute, constitue une première comme le font remarquer plusieurs articles de ce numéro de SAMUDRA. Ce jugement est peut-être l'un de ceux qui aura le plus grand impact sur l'aquaculture industrielle des crevettes.

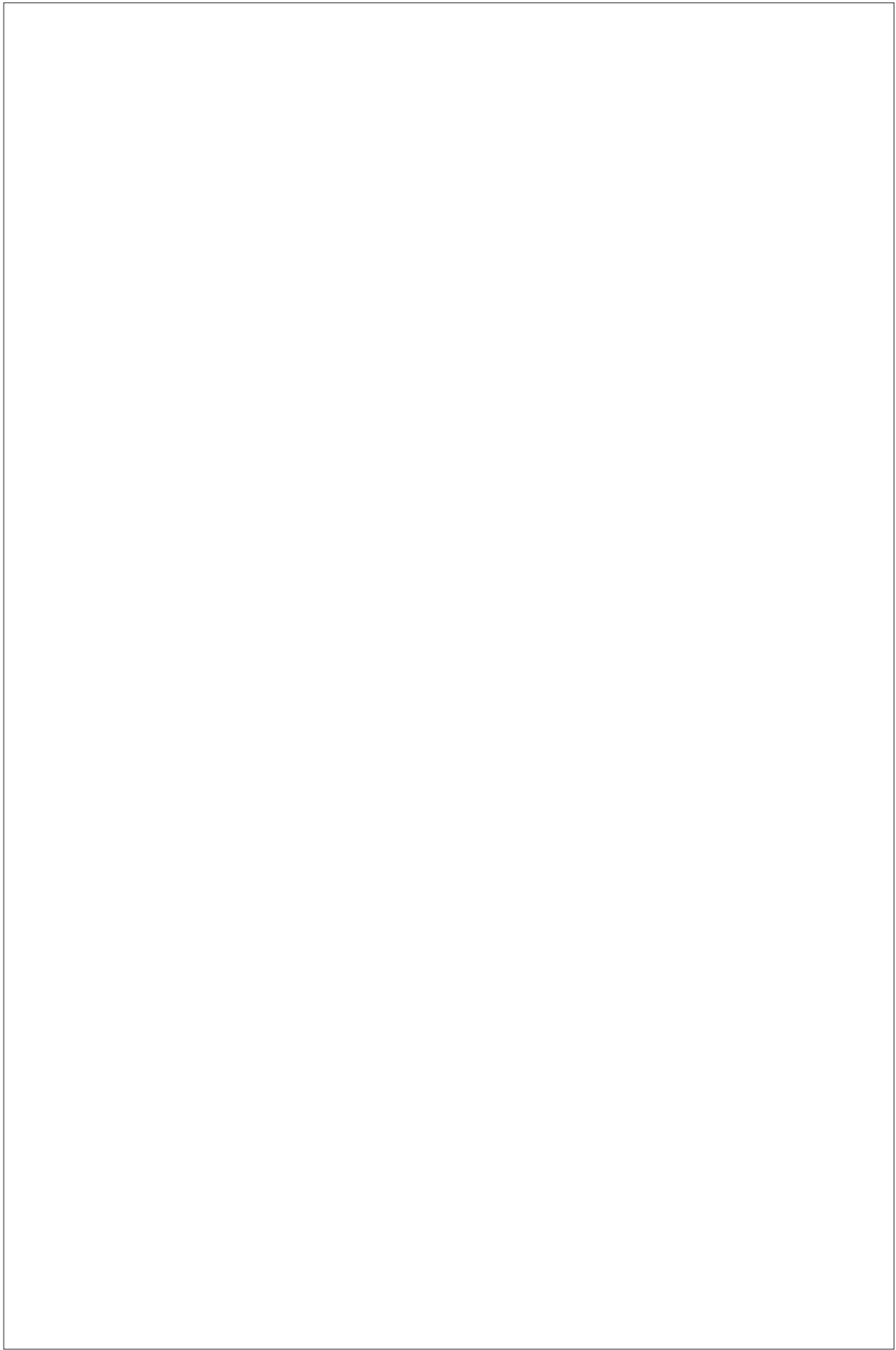
Notre souhait est que ce jugement de la Cour Suprême indienne marque le début d'une ère nouvelle permettant un abandon des méthodes d'élevage intensif basées sur des aliments à base de viande, une transformation des systèmes de monoculture qui se sont révélées non durables, en systèmes de polyculture en eau douce avec des espèces herbivores et omnivores, dépendant d'inputs nutritifs disponibles localement. La durabilité de ces méthodes a été prouvée par les pratiques ancestrales des pays asiatiques comme la Chine et l'Inde. En Chine par exemple, on a eu recours à ces procédés durant au moins 3.000 ans. Par ailleurs, ce sont ces méthodes qui ont contribué de manière significative à la sécurité alimentaire dans la plus part de pays asiatiques et africains.

Comme le souligne Albert Tacon, Fonctionnaire de la FAO chargé des « Ressources des eaux intérieures et de l'aquaculture », « ...toutes les méthodes d'élevage intensif et semi-intensif des espèces communes de poissons carnivores et de crevettes pénaïdes ont pour effet de réduire la quantité nette de protéines : l'input total de poisson et de ressources halieutiques utilisées comme intrants nourriciers dépassent largement les outputs de protéines de poisson frais par un facteur de deux à cinq en fonction du système d'élevage et de ressources halieutiques utilisées... En comparaison, c'est l'inverse pour la production nette de protéines de poisson obtenue par la majorité des systèmes d'élevage semi-intensifs et intensifs des éleveurs d'espèces herbivores et omnivores... ».

M. Tacon en conclut que « si la production aquacole doit ...continuer à jouer un rôle important en matière de sécurité alimentaire dans les pays en développement, comme source de protéines animales de très bonne qualité, il faut alors acquérir en priorité des espèces de poissons herbivores et omnivores pas trop coûteux et se nourrissant dans le bas de la chaîne alimentaire, bien plus que des crevettes et des poissons carnivores de grand prix qui, même s'ils utilisent efficacement l'énergie en termes de ressources, dépendent de nourritures coûteuses riches en protéines.

Il est également important de prévenir la dégradation des terres agricoles et la surpêche des ressources halieutiques qui souvent mènent au désespoir petits fermiers et pêcheurs artisans. Le manque d'eau fraîche dans les estuaires des rivières, par exemple là où on a construit des barrages, peut pousser les fermiers à vendre leurs terres à bas prix à l'industrie aquacole.

En clair, 3% de la production mondiale totale de l'aquaculture proviennent de crevettes dont l'élevage a causé d'énormes préjudices aux communautés côtières dans de nombreux pays en voie de développement. Il est grand temps de changer de méthode et de passer aux méthodes 'durables' qui ont prouvé leur valeur. Ceci est impératif, à la fois du point de vue de la sécurité alimentaire et de l'environnement, tout spécialement pour les économies à faible revenu accusant un déficit alimentaire.



La pêche redémarre

Négligée pendant des décennies suite à une longue guerre la pêche Érythréenne semble promise à un bel avenir

Avec une côte de plus de 1200 km, les eaux maritimes de l'Érythrée et son plateau continental s'étendent sur 50.000 km parsemés de 350 îles dont l'archipel de Dahlak constitue le groupe principal. Le pourtour de ces îles forme une bonne partie de ces 1200 km et vu la présence de récifs coralliens le long du plateau continental, l'Érythrée est un sanctuaire pour le poisson et d'autres espèces marines.

Deux saisons faites d'une alternance de vents constituent le climat Érythréen. En hiver (de Novembre à Avril) les vents du Sud au Sud-Est soufflent avec une vitesse de 16 à 65 km/h. Ceci empêche les pirogues traditionnelles de s'aventurer loin dans la mer, particulièrement dans la zone du détroit de Bab-El-Mendeb au sud du pays.

En été (de Mai à Octobre), les vents du nord-ouest dépassent rarement les 10 km/h. Les marées atteignent environ un mètre, et l'état de la mer dépend plus des conditions atmosphériques que des conditions océanographiques.

Le long de la côte érythréenne, on rencontre des déserts rocaillieux, des dunes de sables et des bancs de sels. On trouve des étendues de mangroves dans la région de Mersa Ibrahim et Mersa Mubarak dans le Nord et dans la baie Aseb au Sud, ainsi que dans la région centrale près de Massawa, dans certaines régions de la côte Dankalin au Sud et dans la plupart des îles.

Les principaux centres urbains le long de la côte érythréenne sont les sites portuaires de Massawa dans la partie centrale (la population y est passée de 80.000 h. à 30.000 h. à cause de la guerre) et d'Assab au Sud (avec une population de 60.000 h.). Zula, Ingal, Gelaalo, Tio, Eddi, Barasole et Beilul entre Massawa et Assab sont d'importants villages de pêche, ainsi que Raheira au Sud d'Assab. La côte nord est désertique presque sans présence humaine, à cause surtout du manque d'eau.

On considère que la mer rouge au large de l'Érythrée, grâce à son plateau Continental largement étendu, peut développer non seulement un développement du tourisme mais aussi une production alimentaire importante grâce à la pêche et à la récolte d'autres espèces marines. Les îles Dahlak sont particulièrement bien entourées d'importants espaces de mangroves, de vastes étendues de récifs coralliens et de plantes aquatiques. Dans cet archipel, l'écosystème est particulièrement riche. Beaucoup d'espèces marines sont uniques dans cet endroit qui abrite environ 1.000 espèces de poissons et 220 espèces de coraux. La pêche érythréenne était une industrie florissante dans les années 50-60, avec des captures annuelles de l'ordre de 25.000 tonnes. Les espèces pélagiques constituaient plus de 80% de cette production—sardines et anchois—transformée en aliments pour poissons ou séchée au soleil pour l'exportation vers l'Europe et d'autres marchés d'Extrême Orient.

Cependant, avec la fermeture du canal de Suez en 1967 et l'intensification des luttes armées dans les années 70, la production du poisson a chuté de manière vertigineuse et les activités liées à la pêche ont baissé jusqu'à ce qu'elles s'effondrent durant la seconde moitié des années 70.

La réhabilitation

Avec la fin de la guerre, d'importants efforts sont actuellement déployés pour réhabiliter ce secteur maritime érythréen qui est aussi doté d'importantes ressources minérales comme le sel.

Il y a aussi probablement du gaz naturel et du pétrole. La pêche artisanale est pratiquée dans divers endroits le long de la côte, essentiellement autour des îles Dahlak, au large de Dankalia au Sud du pays, et autour du port Massawa. Il existe en tout plus de 50 villages de pêcheurs avec 1.500 travailleurs à plein-temps. Environ 600 d'entre eux vivent

Face à un grand défi

Oxfam-Canada a longtemps fourni une aide à la population érythréenne dans leur lutte pour la reconquête de l'autonomie de leur pays contre l'Éthiopie. À l'avènement de l'indépendance, il semblait naturel d'appuyer le programme de développement de la communauté de pêche en faisant appel à l'expérience acquise précédemment en travaillant dans les pêcheries du Nicaragua et de la région de l'Atlantique Canadien.

L'un des nombreux défis auxquels l'Erythrée a fait face lors de sa reconstruction était d'assurer la sécurité alimentaire. Suite à la sécheresse récurrente, la production alimentaire s'est avérée de plus en plus difficile que se soit dans l'agriculture ou l'élevage de bétail.

Fort de ses 1.200 km de côte, l'Erythrée s'est tournée vers la mer comme source alimentaire et de revenu. Il n'y avait pas d'activités relatives à la pêche durant les 30 années de guerre. L'aptitude en matière de pêche s'est ainsi considérablement réduite, et le secteur de la pêche n'a qu'une infrastructure minime. En tout cas, le secteur était peu développé.

Dans une analyse de quatre années de progrès de l'Erythrée, un rapport du Ministère des Ressources Maritimes relève que : « L'Erythrée est un pays où, la dépendance aux produits de l'agriculture et de l'élevage de bétail a été traditionnellement une norme, alors que le secteur de la pêche était simplement ignoré ». Les Erythréens ne sont pas des consommateurs traditionnels de poisson et doivent être encouragés à inclure les produits à base de poisson dans leur alimentation. Un autre problème est celui de la concentration des villages autour des puits à 5 ou 6 km du littoral. Ceci signifie que certains villageois doivent faire une distance d'une heure pour atteindre les sites de pêche. Pour toutes ces raisons, les pêcheries Erythréennes font face à un grand défi, mais aussi à une opportunité fantastique pour réintroduire la pêche dans leurs activités socio-économiques. Le secteur erythréen

de la pêche bénéficie d'un appui de la part de l'UNDP, de la FAO et d'une ONG Hollandaise, Urk Interchurch Foundation.

Il existe au Sud du port de Massawa un Projet Communautaire de Développement de la Pêche dans la région de Zula. Ce projet est appuyé par Oxfam-Canada... Le projet de la région de Zula est un projet de développement pour les communautés côtières focalisé sur la sécurité alimentaire et l'intégration du secteur de la pêche au sein des objectifs de développement de l'ensemble de l'Erythrée.

La participation des femmes constitue la composante maîtresse du projet. Ceci est remarquable, car les femmes sont traditionnellement tenues à l'écart des activités qui se déroulent en dehors du foyer. Comme le dit une femme responsable originaire du village de Zula, Madame Saleh Halima, « les femmes sont intéressées par le bien-être des communautés côtières ».

Je faisais partie d'une équipe de contrôle qui a rendu visite en Novembre 1996 au projet pour évaluer les modalités de son implantation et de discuter avec les partenaires de l'opportunité de réajustement. Comme ceux qui ont pu visiter l'Erythrée, j'ai été impressionnée par la passion et la dévotion avec lesquelles les Erythréens sont en voie de reconstruire leur pays et de promouvoir le bien-être de leurs compatriotes.

Le projet soutient la formation de coopératives dans les villages côtiers. et la population a été formée au système de crédit, d'épargne et de gestion. On fournit à crédit des bateaux et d'autres équipements de pêche aux coopérateurs (le projet possède cinq bateaux à moteurs hors bord construits en fibres de verre. Ces coopératives fonctionnent sous la supervision du Ministère des Ressources Maritimes dont elles reçoivent l'aide par le biais des travailleurs de ce Ministère. Une station de débarquement du poisson a été construite au littoral. Les femmes ont

dans les îles de Dahlak, plus de 520 vivent dans l'espace entre Massawa et Tio, tandis qu'environ 260 sont actifs dans la zone de la côte de Dankalia au sud de Tio, jusqu'à la frontière avec Djibouti.

De plus, on compte beaucoup de pêcheurs à mi-temps, ainsi que des femmes et des enfants pratiquant la pêche à pied. Pour la fabrication de filets et leur entretien, les femmes

bénéficient de séances de recyclage organisées par le Ministère des ressources Maritimes.

La population de pêcheurs a connu un profond déclin, passant d'un effectif de 23.000 en 1950 à 7.000 en 1960, jusqu'à atteindre 5.000 en 1970. 80% d'entre eux travaillaient à temps partiel.

Les pêcheurs érythréens sont en train de s'organiser en coopératives. On compte 14 sociétés coopératives ayant 417 membres et

reçu une formation à la fabrication et au ramandage de filets.

L'introduction du projet de pêche dans la baie de Zula se fait au ralenti et il est difficile pour les pêcheurs de pouvoir payer leurs emprunts. Pour diverses raisons, les incitants économiques sont insuffisants : les prix sont bas, les marchés sont insuffisants (la population des villages ne mangent pas encore de poisson ou ne peuvent pas se permettre d'en acheter), l'infrastructure est pauvre et les captures sont maigres.

Le niveau insuffisant des captures peut probablement s'expliquer par la combinaison des raisons telles que l'insuffisance d'expertise en techniques de pêche, le gaspillage des ressources et le genre d'équipement utilisé. L'on est appelé à faire une analyse approfondie de ces facteurs.

M. Idriss, pêcheur originaire du village d'Arafaille connaît un réel succès. Il l'explique par le fait qu'il pêche à temps plein et passe son temps à identifier les zones de pêche. Il a également appris à pêcher en travaillant comme membre d'équipage d'un bateau de pêche. Il sert d'exemple encourageant pour les nouveaux travailleurs de la pêche et leur montre ce qu'il faut pour réussir.

Les pêcheurs qui pêchent à pied, sans bateau et de manière irrégulière sont capables de fournir du poisson pour l'alimentation des habitants de la côte à des prix abordables. Leurs équipements exigent un petit investissement et le volume de leurs captures ne demandent pas beaucoup de moyens pour la conservation et le transport. Si l'on veut développer une pêche durable, ces pêcheurs devraient bénéficier d'une attention et d'un appui particuliers.

Si l'activité de la pêche est améliorée, l'implication des femmes sera d'autant plus facilitée. Les femmes pourraient s'impliquer dans le ramandage des filets et la transformation des poissons. Nous étions impressionnés par la formation qu'elles reçoivent pour le nettoyage du poisson et sa cuisson. Une équipe d'agents nutritionnels et d'éducateurs en économie domestique se rendent régulièrement

dans les villages pour apprendre aux femmes la nutrition et s'occuper du suivi en ce qui concerne l'introduction du poisson dans l'alimentation de leurs familles. Ces visites offrent également aux femmes l'occasion de discuter de leurs besoins, qui sont principalement les soins de santé, l'adduction d'eau potable et la promotion d'activités génératrices de revenu.

Maintenant que les bases sont établies, ce projet a besoin de mettre l'accent sur la poursuite de la formation (ramassage, transformation et commercialisation du poisson). Il faut aussi assurer la supervision, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Ce problème est voie de solution grâce à la création d'un centre de formation et l'élaboration d'un curriculum de formation. Mais par dessus tout, le développement des activités relatives à la pêche doit faire parti intégrante du programme de développement des communautés, avec la promotion de toutes les ressources de la région côtière sous forme intégrée en essayant d'impliquer et de responsabiliser la population dans la gestion et le développement de la ressource. Les plans sont prêts pour décentraliser les programmes de développement vers les administrations locales. Ceci facilitera le processus d'intégration. Seules les communautés fortes et en bonne santé seront capables de soutenir économiquement et socialement le secteur de la pêche. En retour, un secteur actif de la pêche apportera un plus à la santé et à la vigueur de ces communautés.

Ma visite en Erythrée m'a permis de mieux comprendre comment la pêche artisanale de ce pays, ainsi que les communautés côtières pourraient se développer et à quel point cette tâche constitue un grand défi. Les Erythréens ont la détermination et l'attachement voulus pour atteindre le succès. Ils y arriveront sans aucun doute.

—Ce rapport est signé Chantal Abord-Hugon, Coordinatrice du Projet Acadie, Oxfam-Canada.

implantées dans 23 villages de pêcheurs des îles Dahlak et le long de la côte de Massawa. Ces coopératives sont fédérées en un collectif de coopératives, la Société Coopérative des Pêches du Semhar, qui a commencé à fonctionner en 1993.

La flotte artisanale a connu des changements significatifs dans les années 60, en se dotant de bateaux motorisés. Avec l'avènement de la fibre de verre, la flotte de pêche artisanale

connaît d'importants changements. Le Ministère des Ressources Maritimes, ainsi qu'une société privée, sont en train de mettre sur pied un projet pilote de production de bateaux de polyester-fibres de verre. Cependant, les techniques fondamentales de pratique de la pêche restent les mêmes: les pêcheurs pratiquent la ligne manuelle, les seines de plage, les filets maillants et, dans une moindre mesure, les palangres et les lignes traînantes.

Les connaissances traditionnelles en matière de pêche n'ont pas disparu et un équipement varié est utilisé. Les combinaisons d'équipements varient suivant les saisons, les espèces ciblées et la demande. Les poissons des récifs (snapper, mérrou, brème) sont pêchés à la ligne. Les filets sont utilisés pour la pêche de requin, tandis que les lignes traînantes sont utilisées lorsqu'on se rend et qu'on rentre des zones de pêche. Les seines des plages capturent anchois et sardines. Plus de 600 tonnes de poissons ont été consommés par le marché intérieur de l'Erythrée en 1994. L'on s'attend à une croissance importante de la consommation de poisson suite à la construction de nouveaux points de vente au détail, le plus important étant le marché de Gejeret à Asmara. Les ventes des trois points de vente d'Asmara représentent 80% du marché intérieur pour la période 1992-94. Les autres centres commerciaux importants sont Massawa et Assab.

Les plans sont déjà au point pour construire à Asmara, à Massawa, à Ghinda, à Keren, à Dekemhare et à Mendefera, plus de magasins et de restaurants de fruits de mers.

Le Ministre de Ressources Maritimes bénéficie de la confiance et de l'autorité nécessaire pour surveiller le développement et l'exploitation durable des ressources maritimes érythréennes, protéger et préserver l'environnement, et ouvrir en faveur d'une bonne gestion de la zone côtière intégrée.



Cet article est basé sur une brochure élaborée par le Ministère des Ressources Maritimes de l'Erythrée

De mal en pis

Les immigrés du Myanmar travaillant sur les bateaux Thaïlandais font face à une double menace

Une centrale syndicale indépendante, le Syndicat de Marins de Burmanie (SUB—Seafarers' Union of Burma) est née en Septembre à Bangkok en Thaïlande pour protéger les marins Myanmarais. Territoire dominé par un régime militaire, le SLORC (Conseil pour la Restauration de l'Ordre et de l'État de Droit), le Myanmar aspire à la libération. Le mandat du SUB est ainsi celui de se battre pour les intérêts des travailleurs en particulier, mais également pour restaurer la démocratie dans l'intérêt de toutes masses populaires du pays.

Dans sa lutte pour mettre en œuvre sa politique, le SUB a reçu l'appui généreux des syndicats frères internationaux.

Ironiquement, les conditions des marins pêcheurs au Myanmar sont bien pires que celles de leurs compatriotes travaillant dans des compagnies thaïlandaises de pêche. Le comité exécutif du syndicat SUB a ainsi décidé d'effectuer des tournées pour collecter les données. Un comité de travail a été formé et a envoyé ses membres en visite à Ranong et à Samut Sakhon.

En ce moment, il est presque impossible pour un syndicat comme le SUB qui fonctionne en exil, d'organiser les pêcheurs à partir d'un pays d'accueil. Le SUB pourrait organiser seulement une poignée de marins Myanmarais travaillant en Thaïlande comme immigrés en situation illégale.

L'ironie du sort est qu'un syndicat illégal en exil tente d'organiser des travailleurs immigrés en situation illégale pour les protéger contre une éventuelle interpellation de la part des autorités du pays hôte. Par conséquent, le SUB travaille dans une situation problématique qui conduit à plusieurs imperfections.

Pour échapper à des conditions socio-économiques difficiles, les Myanmarais ont franchi la frontière Thaïlandaise en divers

endroits et se sont rendus en Thaïlande à la recherche d'un éventuel emploi. Même si la rémunération qu'ils reçoivent est généralement bien inférieure au minimum vital, les Myanmarais n'ont d'autres choix, dans de telles circonstances que de céder à la pression.

En Thaïlande, on compte 500.000 travailleurs immigrés en situation illégale, parmi lesquels plus de 70.000 sont d'origine myanmaraise. Rien que dans la pêche, ils forment jusqu'à 14% de l'ensemble de la masse ouvrière thaïlandaise. En 1989, un énorme typhon a balayé la zone de Chumphon, tuant beaucoup de pêcheurs et poussant les Thaïlandais à abandonner l'industrie de la pêche. Ceci a créé un vide au sein de cette industrie.

Les victimes sont pour la plupart originaires de Myanmar comme les Birmans, les Mons, et les Karens. On peut les considérer comme chanceux, dans la mesure où ils auraient pu être forcés par le SLORC à travailler comme domestiques sans être payés. Néanmoins, il est clair qu'ils sont en train de connaître une situation qui s'aggrave.

Du fait que ces pêcheurs originaires de Myanmar sont considérés comme de simples travailleurs immigrés en situation illégale, ils n'ont aucun droits. Pour les employeurs et les compagnies Thaïlandaises, les Myanmarais ne sont qu'une bande d'innocents qu'on peut spolier aisément.

Travailleurs étrangers

La Thaïlande fait partie des dix pays producteurs de produits de la mer dans le monde. Suite à la diminution substantielle de la production thaïlandaise de poissons, le gouvernement Thaïlandais autorise l'industrie à employer les étrangers. Même si une loi relative à la main d'œuvre étrangère a été promulguée en invitant les sociétés à faire enregistrer leur main d'œuvre étrangère et à prendre en charge leur sécurité sociale, rien n'a

été fait jusqu'à présent en faveur des travailleurs d'origine Myanmaraise.

Pour pouvoir obtenir un emploi sur un chalutier thaïlandais, un pêcheur myanmarais doit effectuer un versement immédiat de 5000 bahts au courtier pour un emploi dont le salaire mensuel s'élève à 3.500 bahts, ou 140 \$, l'équivalent de 23.100 kyats burmans au taux de change fixé par le SLORC, mais non reconnu officiellement.

Toutefois, il n'y a ni compensation pour accident de travail ou invalidité, ni d'assurance pour les pêcheurs qui doivent supporter personnellement leurs dépenses médicales. Si un membre d'équipage souhaite obtenir un médicament pendant l'excursion de pêche, il doit se le procurer soi-même. La compagnie n'en fournit pas.

Le temps de pêche est illimité pour les chalutiers thaïlandais. La plupart de chalutiers ont un thaïlandais comme capitaine et six myanmarais comme membres d'équipage. Un pêcheur doit jeter l'ancre et virer le filet quatre fois par jour. Pour y arriver, un minimum de deux heures est requis. Les filets doivent être relancés si la pêche n'est pas satisfaisante. Aucun repos n'est prévu et un pêcheur doit travailler au moins dix-huit heures par jour. L'entrée principale de la société est fermée à 18 heures et si qu'un est en retard, il risque d'être rapidement arrêté comme un immigré en séjour illégal. Les cartes d'enregistrement sont gardées par la compagnie et l'autorisation de travailler est accordé par le propriétaire de la compagnie de pêche et elle n'est pas liée au fait que le pêcheur soit ou non en séjour illégal.

Les propriétaires thaïlandais de compagnies de pêche savent très bien que suite à la pauvreté du Myanmar, la petitesse de la paie accordée ne pose aucun problème. Ils peuvent encore trouver facilement une main-d'œuvre abondante de pêcheurs d'origine myanmaraise. Aucun thaïlandais ne peut travailler pour un aussi bas salaire et ne peut être aussi sous-estimé.

A côté de ces problèmes, il n'existe pas de contrat pour les employés et il y a beaucoup de cas où même ceux qui ont du travail pour trois ou quatre ans n'ont pas reçu leur paie du tout, ou par occasion, reçoivent 500 bahts. Lorsqu'ils réclament leur salaire, les pêcheurs sont menacés d'être livrés à la police, fusillés, ou même abandonnés en haute mer.

Il est évident qu'il est urgent de former un syndicat indépendant pour les pêcheurs d'origine myanmaraise travaillant en Thaïlande, en vue de défendre leurs droits et d'améliorer leur niveau de vie et leurs conditions de travail.

C'est en étant couverts par ce syndicat que les pêcheurs myanmarais pourront acquérir le pouvoir collectif de négociation. Il serait prudent d'organiser au départ un petit nombre. Il est aussi important de se rappeler que les armateurs ne vont pas nous regarder en croisant les bras, mais qu'ils prépareront certainement des actions musclées.

Le syndicat devrait promouvoir un programme d'éducation, en vue d'expliquer les droits des travailleurs, droits aux soins de santé, au bien-être et aux négociations collectives. L'approche serait indirecte, en répondant aux demandes directes telles que la construction d'un dispensaire et/ou d'une cantine où les pêcheurs pourraient se rassembler. Ce serait un lieu de distribution de dépliants de vulgarisation.

Le comité de mise en œuvre

Un groupe de travail pour la constitution de ce syndicat pourrait être formé, en veillant à établir des ramifications et des centres de formation au syndicalisme. Ce comité s'occuperait de la formation d'un syndicat indépendant de pêcheurs d'origine myanmaraise, créé par les pêcheurs eux-mêmes pour défendre leurs droits. **3**

Ce point de vue a été présenté par Ko Ko Khaing au séminaire régional organisé par ITF-LO/FTF Asie/Pacifique à Manille en Février. Il est membre du syndicat des pêcheurs de Burma

Dans une perspective de cohérence

La politique Européenne de la pêche manque de cohérence avec les objectifs qu'elle s'est fixés pour un développement durable

Les accords de pêche entre l'Union Européenne et les pays tiers subiront un examen très minutieux cette année. Trois groupes d'ONG—la Coalition pour les Accords de Pêche Equitables (CAPE), Eurostep et le Comité de Liaison des ONG Européennes—ont lancé une campagne pour attirer l'attention sur ce problème et promouvoir une consistance plus importante entre les objectifs de l'Union Européenne en matière de co-opération au développement et les pratiques actuelles des accords de pêche.

Le Ministre Hollandais pour la Co-opération au Développement, Mr. J.P. Pronk, a aussi recommandé que le Conseil de l'UE, présidé par les Pays-Bas, accorde au problème de la "Cohérence" la plus haute priorité dans son programme. M. Pronk suggère que deux aspects particuliers soient examinés: le problème de la cohérence en général tel qu'il se présente dans la politique au développement, et l'avenir de la coopération au développement après l'expiration de la Convention de Lomé. Pour l'essentiel, la cohérence doit permettre de s'assurer que les objectifs de l'UE dans sa politique de coopération au développement, tels que la réduction de la pauvreté et le soutien au développement durable, ne sont pas minés par les politiques poursuivies par l'UE dans d'autres domaines, tels que la Politique Commune de la Pêche, la Politique Commune Agricole et la Politique Commune de Maastricht obligent l'Union Européenne à respecter cette cohérence.

Le 26 Novembre 1996, le Ministère Hollandais des Affaires Etrangères a déposé publiquement un questionnaire sur les bénéfices des Accords de l'Union Européenne pour les pays en développement. Le ministre relève que si les accords de pêche entre pays en développement et nations industrialisées permettent à celles-ci de pratiquer la pêche dans les eaux étrangères, et procurent des devises aux pays en voie de

développement—ce qui est une bonne chose—ce ne peut être au détriment des communautés de pêche locales. Le ministère doute également que, pour les pays concernés, les profits engendrés par ces accords soient suffisants pour permettre une compensation adéquate aux pêcheurs locaux et pour assurer que les gouvernements bénéficiaires répartisse réellement cette compensation.

Le Ministère a ajouté qu'au moment où de nouveaux contrats seront signés ou renouvelés, le Gouvernement hollandais concentrera son attention sur la petite pêche. Il a également relevé que le problème de surexploitation est général. Pour le moment, les grandes puissances sont capables de déplacer une partie du problème vers d'autres endroits du monde, et remettre à plus tard la recherche de la solution. Tout ceci contredit les politiques de développement durable. Une politique visant un développement durable des ressources implique des pratiques d'exploitation moins intense. De plus, dans un contexte de baisse de la ressource, la vente des droits d'accès aux eaux lointaines requiert le paiement d'un prix équitable de compensation. Parallèlement, il revient au gouvernement de verser la compensation à ceux qui subissent alors un préjudice. Ainsi, on peut dire que le développement durable implique des considérations relatives à l'environnement, au développement et à l'équité.

Selon la Commission Européenne de la Pêche, les accords de pêche sont des «accords commerciaux» procurant des bénéfices mutuels: l'Union Européenne obtient l'accès au surplus des stocks de poissons d'États côtiers, tandis que ceux-ci reçoivent une compensation pour les stocks qu'ils auraient pu utiliser pour leur propre consommation.

Ce n'est pas tout à fait vrai !

Attention! quand on regarde de près les accords de pêche entre l'UE et les pays A.C.P (Afrique Pacifique et Caraïbe) on constate que

cette affirmation est loin de la vérité. Dans beaucoup de cas, il n'est pas certain du tout qu'il y ait des surplus de stock !

De plus, loin d'être une compensation, le paiement est devenu un incitant économique pour les États côtiers en vue d'ouvrir l'accès de leurs zones de Pêche à l'UE. De cette façon, les négociateurs européens utilisent la compensation comme une arme économique. Dans la pratique, cette compensation devient un subside à ses propres flottes de pêche hauturières.

Les défenseurs des accords de pêche rétorquent que les clauses de la Convention des Nations Unies sur la Loi de la Mer (UNCLOS) donnent aux pays tiers le droit d'exploiter les stocks de poissons que les États côtiers n'exploitent pas à un niveau maximum durable.

Cette manière de voir les choses est fondamentalement fausse. Les États côtiers ont tout à fait le droit d'exploiter leur ressources en deçà de la limite tolérable s'ils le désirent. Ceci est par exemple le cas d'une pêche dont les stocks sont épuisés qu'ils souhaiteraient aider à se régénérer.

Dans certains cas, ils peuvent également être intéressés par le développement de leurs propres pêches, et introduire une politique de préservation de la bonne santé des réserves. Compte tenu de la complexité et de la non fiabilité des statistiques du secteur de la pêche, ils peuvent simplement chercher à adopter une approche de précaution à la gestion de

leurs pêcheries. Dans d'autres cas, ils peuvent protéger leur petite pêche contre les dégâts des flottes industrielles étrangères. Si l'UE est vraiment sérieuse au sujet de la compensation des dommages subis par les pêcheries lointaines et des manques à gagner des communautés locales privées de leurs sources alimentaires et de leur gagne-pain, alors les sommes importantes versées aux gouvernements sont largement sous-estimées. Ces gouvernements méritent certainement de l'argent pour couvrir les revenus fiscaux perdus, mais la part du lion de toute compensation devrait être versée aux communautés côtières dont le mode de vie et les ressources alimentaires sont menacées.

Pour beaucoup de pays du Sud, le poisson est l'une des rares sources alimentaires accessibles aux pauvres. Dans la plupart de cas, ce sont les pêches marines qui assurent la sécurité alimentaire et représentent un potentiel économique important. Si elles étaient bien exploitées et gérées, de telles ressources (combinées à quelques autres) peuvent couvrir les besoins des communautés locales en matière d'alimentation et leur assurer un revenu tout en contribuant à générer des revenus importants en devises étrangères.

C'est ainsi que le secteur de la pêche artisanale du Sénégal, pays qui négocie actuellement des accords de pêche avec l'U.E., fournit 80% de la consommation locale de poisson. 60% des protéines alimentaires proviennent de ce secteur qui donne de l'emploi à quelque 250.000 personnes. De plus, ce secteur rapporte des devises de manière significative à

concurrence d'environ la moitié des exportations de poisson.

On ne réalise pas ce qui se passe !

Beaucoup de gouvernements du Sud semblent ne pas être conscients du potentiel de leur pêche artisanale qui peut contribuer à la sécurité alimentaire locale et au développement économique. La forte demande internationale de poisson, ainsi que la tendance des prix à la hausse sont des incitants importants à l'exportation, mais constituent également une grande menace pour la sécurité alimentaire locale.

Face à de telles opportunités et aux contradictions potentielles, il est important de réévaluer la manière dont les ressources halieutiques doivent être exploitées. Il est également nécessaire d'établir des stratégies de gestion et des plans de développement et d'exploitation qui maximise la contribution durable du poisson, à la fois au développement économique et à la sécurité alimentaire.

C'est sans surprise qu'on assiste à une inquiétude considérable relative à l'impact négatif des accords de pêche entre l'U.E. et les pays du Sud. Au mieux, le modèle de développement du secteur de la pêche préconisé par les accords de pêche, contribue seulement de manière marginale au développement et aux besoins alimentaires locaux. L'article du traité de Maastricht sur la cohérence (Article 130 V du Titre XVII) oblige l'Union Européenne à assurer la cohérence entre les objectifs fixés par sa politique pour la coopération au développement et ceux souhaités dans d'autres domaines.

Des actions urgentes sont ainsi requises pour changer l'approche européenne relative aux accords de pêche avec les pays ACP, laquelle contredit les objectifs de la politique européenne de coopération au développement (plus particulièrement la campagne contre la pauvreté et la lutte pour un développement durable). La base de la politique de cohérence pourrait être la réalisation d'un Code de Conduite pour des Accords d'une Pêche Européenne Responsable, ainsi que d'autres instruments juridiques internationaux.

Promouvoir la cohérence dans le contexte de profonde crise que connaît le secteur européen de la pêche intérieure constitue un grand défi et une tâche difficile. Comment peut-on envisager la lutte contre la pauvreté et la recherche d'un développement durable au Sud

tout en répondant aux demandes pressantes des industries européennes de transformation à la recherche de matières premières. Comment créer des emplois dans les communautés de pêcheurs du Nord ? Pas facile. Pourtant, c'est à long terme l'intérêt de tous, à la fois en Europe. et chez ses partenaires du Sud.

Par le biais d'une campagne pour la pêche, les ONG ont proposés un certain nombre d'étapes pratiques pour poser les bases d'accords de pêche soucieux d'éviter l'épuisement des stocks ou de miner les modes de vie communautaires et la sécurité alimentaire dans les communautés côtières. Ceci devrait comprendre:

- L'élaboration d'un Code de Conduite pour des Accords de Pêche Équitables, basé sur les principes du Code de Conduite pour une Pêche Responsable proposé par la FAO, ainsi que sur les objectifs fixés par la politique européenne de coopération au développement en faveur des pays du Sud;
- la Commission Européenne devrait alors adresser un rapport annuel au Conseil et au Parlement européen. Ce rapport évaluerait la cohérence des politiques et des pratiques en matière d'accords de pêche, vis à vis des objectifs de la politique de coopération au développement.
- le Parlement Européen devrait annuellement organiser une audition des intéressés pour s'assurer des progrès réalisés
- Et enfin, pour permettre de souligner les cas d'incohérence, il faut créer un mécanisme de dépôt de plaintes accessible aux gouvernements ACP, aux organisations de pêcheurs et aux autres parties concernées. Ces plaintes devraient alors alimenter à la fois le rapport annuel de la Commission et les auditions du Parlement Européen.

Cet Article est signé par Béatrice Gorez de la Coalition pour les Accords de Pêche Équitables (CAPE)

Les femmes dans le commerce de poisson

La bataille de Tranquebar

Les difficultés d'accès au crédit ont divisé les femmes pratiquant le commerce de poisson dans trois villages du Tamil Nadu en Inde

Les femmes des communautés indiennes pratiquant la pêche artisanale ne font généralement pas de pêche, mais s'adonnent à d'autres activités relatives à la pêche—la fabrication de filets, la transformation, l'éviscération, le séchage, le fumage et la commercialisation. La plupart d'entre elles travaillent comme simple vendeuses de poissons. Le grand problème que rencontrent de telles vendeuses est leur incapacité à dégager de l'épargne de leurs activités. Cette épargne pourrait non seulement leur permettre de financer à moindre frais leurs activités, mais permettrait également de passer les périodes de vaches maigres.

Pendant les périodes de crise, elles sont obligées maintenant de dépendre de sources informelles de financement, comme par exemple les prêteurs de monnaie et les usuriers. Il existe bien des banques et d'autres sources officielles de financement qui pourraient octroyer des crédits à des taux assez bas, mais les procédures sont difficiles à comprendre. De plus, l'opinion considère que le commerce du poisson est un domaine à grands risques. Ce problème d'accès au crédit a conduit à une lutte d'influence entre les vendeuses de poissons de trois villages du Tamil Nadu—Pudupettai, Kuttiyandiur et Vellakovil, situés près de la ville de Tranquebar au district de Nagai Quad-E-Millet.

Pour faciliter l'accès au crédit, une ONG née il y a sept ans près de Nagapattinam—l'Organisation Rurale d'Action Sociale (en anglais : ROSA)—a encouragé les simples vendeuses à s'organiser et à épargner une partie de leur revenu. L'argent ainsi épargné pouvait ainsi être prêté aux épargnantes à des taux inférieurs à ceux pratiqués par les usuriers locaux. L'opération est entièrement gérée par le Comité de gestion élu par les vendeuses de poissons. Celles-ci sont souvent considérées comme formant un groupe

homogène ayant des besoins communs. Ce qui a pour conséquence que les programmes de développement finissent par aider une petite proportion de la population alors qu'en réalité, il existe une variété considérable de statuts socio-économiques parmi les personnes ayant le statut de vendeuses de poissons et ce, suite à un accès discriminatoire au crédit local.

Reconnaissant ces différences, l'Organisation ROSA au cours des années, classifié ces vendeuses en trois catégories sur base de l'importance de leur transactions, du marché auquel elles ont accès, du type d'actifs en leur possession et de leur statut au sein du ménage et de la communauté.

La plus grande majorité appartient à la première catégorie. Ces femmes font partie d'une famille simple ('nucléaire'). Elles sont les plus démunies de toute la communauté, avec très peu de matériel en possession, un statut social bas et un petit pouvoir de prise de décision au sein du ménage.

Elles achètent généralement du poisson de moindre valeur, tel que sardines et maquereaux. Elles s'approvisionnent auprès des catamarans qui débarquent entre 7:00 et 8:00 heures du matin. Elles se mettent alors à faire du porte-à-porte jusqu'à 10:00 heures du matin. Leur chiffre d'affaires tourne entre 100 Rs et 750 Rs. Elles portent le poisson sur la tête et se rendent dans des ménages des villages agricoles environnants dans un rayon de 25 km. Elles travaillent dans des conditions physiques difficiles, se livrent à une grande compétition et leurs marges bénéficiaires sont très faibles.

Elles se procurent généralement du poisson à crédit soit auprès du crieur ou grâce à des amies ou proches parents. Le crieur est remboursé en fin de journée, sans intérêt. Les amies et proches parents peuvent être remboursés endéans 2 ou 3 jours ; mais les intérêts atteignent parfois 120%.

Les revenus de la femme

Les femmes doivent prendre soin de leurs enfants en bas âge, avec très peu d'aide de leur famille. Le plus souvent, les maris travaillent comme membres d'équipage sur des bateaux de pêche et n'ont qu'un maigre revenu. Les revenus des femmes sont alors indispensables pour garder les pots au feu. Certains hommes sont alcooliques et sans revenus, et dépendent de leurs épouses pour leur survie.

Au sein de leur ménage, ces vendeuses ne jouissent d'aucun pouvoir de décision. Leur incapacité à épargner expose leur ménage à des crises financières périodiques, qui sont devenues communes au secteur de la pêche. La formation d'un groupe économique a permis aux simples vendeuses appartenant à cette tranche de la population d'épargner une partie de leur revenu, le plus souvent à l'insu de leurs époux.

Nagavalli, femme originaire du village de Vellakovil qui vient récemment d'intégrer le secteur de commercialisation nous dit : «L'équipe de gestion de crédit m'a permis de mettre de côté un peu d'argent qui aurait été autrement gaspillé ou dépensé dans la consommation d'alcool. J'ai maintenant un cercle d'amies à qui je peux m'adresser en cas de difficultés financières"».

Les vendeuses de la seconde catégorie s'occupent généralement d'espèces marines de grande valeur, telles que les crevettes et le 'seer fish' (brochet tropical). Elles se fournissent également en sardines, maquereaux et

céphalopodes lorsque c'est la saison, et brassent de plus grandes quantités de poissons. Leur chiffre d'affaire varie entre 1.000 Rs et 10.000 Rs par jour. Ces femmes obtiennent leur poisson à partir des bateaux traditionnels et des chalutiers qui débarquent leur capture au port de pêche de Nagapattinam. Elles se ravitaillent en poisson vers 5h du matin et se rendent au marché vers 6 heures.

La plupart veulent s'assurer un approvisionnement régulier en poisson et elles avancent des crédits aux agents de la criée originaires de leurs villages et basés au port de pêche de Nagapattinam. Leur capital provient de leurs économies propres ou de l'emprunt. Lorsqu'il s'agit d'emprunt, elles reçoivent vraisemblablement celui-ci de leurs amies ou leurs proches parents. Les taux d'intérêt sont alors d'environ 60% l'an.

Les vendeuses de cette catégorie sont considérées comme des valeurs sûres. Et donc, elles sont bien placées pour négocier des taux d'intérêts moins élevés, contrairement aux femmes de la première catégorie.

Ceci leur permet d'être à l'aise lorsqu'il s'agit d'avoir accès aux marchés éloignés, tels que ceux de Mayiladuthurai et Sankaranpanthal localisés à 60 km de leurs villages. Leurs clients sont généralement des hommes, des ménages riches ayant des parents travaillant à Singapour ou dans les pays du Moyen-Orient. Les prix sont assez élevés du fait que leurs clients souhaitent la fourniture régulière d'un poisson de bonne qualité.

Comme les transactions se font sur la base du poids, il est facile pour les vendeuses de tricher sur les quantités vendues. En conséquence, les vendeuses de cette catégorie perçoivent d'importantes marges bénéficiaires.

Grandes puissances

Au sein de leurs ménages, ces femmes jouissent d'un pouvoir de prise de décision relativement élevé. Leur épargne est importante. Grâce au volume élevé de leurs épargnes, ces femmes contribuent de manière importante au volume de transactions d'épargne et de crédit du groupe auquel elles appartiennent. Elles s'intéressent au fonctionnement de leur groupe et le plus souvent, elles jouent un rôle important dans la gestion des ressources appartenant au groupe.

Le plus grand problème auquel ces vendeuses font face est celui d'amener à temps leur poisson sur le marché. Pour arriver aux marchés de Mayiladuthurai et de Sankaranpanthal, elles peuvent seulement utiliser les autobus des transports publics. Les paniers de poisson ne sont en effet pas autorisés dans les bus privés. Il leur en coûte environ 35 Rs pour transporter deux paniers en plus du prix du billet proprement dit qui s'élève à 11 Rs. Ces sommes comprennent un 'supplément' qu'il faut donner au contrôleur pour obtenir l'autorisation de mettre le poisson à bord.

Une femme a besoin de vendre au moins deux paniers pour pouvoir réaliser un profit. Les femmes ont recours aux glaçons pour conserver le poisson. L'eau provenant de la glace fondante dégouline des paniers et dérange les usagers des bus. C'est bien pour cela que ces femmes sont souvent refusées à bord lors des heures de pointe. D'où détérioration du poisson.

Quand il y a plus de cinq femmes se rendant au marché, elles louent ensemble une camionnette pour un seul trajet, en moyenne 50 Rs par personne. De retour du marché, elles ramènent des achats faits à l'épicerie pour leurs ménages.

Comme le temps de retour varie selon la provenance, certaines d'entre elles prennent le bus pour rentrer. « Je passe des moments difficiles quand je rentre du marché. Les conducteurs s'opposent à ce que je monte à bord à cause de mes paniers puants. Ils me poussent alors à payer un pot de vin que j'aurais dû payer au début de mon voyage »,

raconte Madame. Idumbayi originaire de Kuttiyandiyur.

La plupart de ces vendeuses proviennent des familles possédant au moins un bateau de pêche traditionnel. Elles sont mères d'enfants qui s'occupent des tâches domestiques lorsque leurs parents vont vendre le poisson. L'on doit accumuler d'importantes sommes d'argent pour se préparer au jour où le fils devra avoir son propre bateau, ou pour marier la fille, après avoir payé une forte dot. Parfois, l'on doit satisfaire à ces deux obligations.

Pour payer un bateau, il faut généralement disposer d'une somme de 150.000 Rs. Tandis que la somme pour la dot varie. Celle-ci consiste souvent en un ensemble de biens, tels qu'un bateau et l'équipement qui l'accompagne, de la monnaie en espèces et des bijoux. Le statut de la famille de l'époux dans la hiérarchie du village détermine souvent le montant de la somme à verser et de l'importance des bijoux à donner.

Un développement récent : la construction de maisons en dur, briques et béton (dites ciment veedous). Pour effectuer une telle construction, on peut compter sur un prêt gouvernemental de 25.000 Roupies qu'il faut compléter par des sommes empruntées aux commerçants locaux de crevettes. Et au lieu d'une maison à deux chambres, on construit alors une demeure à deux étages. L'emprunt peut s'élever jusqu'à 200.000 Rs pour une telle maison. Le prestige social qui en résulte et l'accès aux structures de pouvoir local accompagnent cet alourdissement de la dette.

Par conséquent, beaucoup de vendeuses de cette catégorie sont soit en train de construire des maisons, soit les ont déjà achevées. Elles ont bon espoir de pouvoir payer les commerçants de crevettes. Avec la naissance de fermes de crevettes dans cette région, un grand marché de chambres à louer a également vu le jour. « J'ai dû payer 3.000 Rs pour soudoyer et divertir les fonctionnaires du département de la pêche », raconte Mme Ariyamuthu originaire de Kuttiyandiyur. « Et je n'ai franchement pas envie de payer encore cette somme », ajoute-t-elle.

La troisième catégorie de vendeuses s'occupe de poisson séché, généralement du 'ribbon fish' et du poisson volant, ainsi que des maquereaux, lorsqu'ils sont débarqués en abondance. Les vendeuses vendent les captures débarquées

par les catamarans de leurs familles. Le chiffre d'affaire peut atteindre 10.000 Rs et 15.000 Rs. Avec des prix moins élevés pratiqués par ces vendeuses, les quantités de poissons vendus sont énormes.

Marchés lointains

Ces vendeuses se rendent aux marchés éloignés, tels que Kombakonam et Thajavur se trouvant à 120 km de leurs villages. La plupart des cas, ces marchés sont organisés chaque semaine et l'on y vend toutes sortes de produits agricoles, marins et artisanaux. Le prix d'acquisition assez bas et la durée de conservation relativement élevée des produits séchés permettent de réaliser des marges de profit assez élevées.

Le volume de l'opération pousse une commerçante travaillant seule à louer un moyen de transport pour son propre compte. Le rythme des opérations sur le marché est tel que les femmes doivent venir la veille pour préparer les étals très tôt le lendemain. « J'ai souvent dû dormir à la belle étoile pour m'assurer d'avoir une place convenable le lendemain », raconte Mme Madathachi de Kuttiyandiyur. Ces femmes vendent leur poisson au détail, mais il leur arrive de faire du commerce de gros.

Les vendeuses de cette catégorie sont généralement responsables de familles complexes ('joint families'). Elles sont âgées de plus de 60 ans et ont peu de responsabilités dans la société. Contrairement aux jeunes

femmes, elles peuvent s'aventurer loin dans les villages. Les jeunes femmes de ces familles s'occupent des activités du ménage et supervisent la transformation du poisson. Les femmes âgées appartiennent à certaines familles puissantes de la région et ce sont elles qui contrôlent les activités des clubs d'épargne et de crédit.

Les marchandes rejoignent ces groupes pour pouvoir influencer les autres vendeuses de poisson et les criées sur la plage. Beaucoup de pêcheurs en kattumarams et de crieurs publics leur doivent de l'argent et leur accordent en retour des prix préférentiels.

Les petites vendeuses empruntent de l'argent à ces commerçantes de poisson séché. Elles veillent à obtenir les bonnes grâces de ces dernières pour une autre raison, pour pouvoir acheter du poisson chez les exploitants de catamarans à des prix intéressants.

Les groupes types d'épargne et de crédit comportent de 15 à 20 membres. Chaque membre doit verser 20 Rs par mois. La somme récoltée chaque mois est répartie en de multiples emprunts de 200 Rs. Le montant du prêt et la durée du paiement est décidée par les membres du groupe. Le pouvoir de prise de décision est généralement aux mains de la deuxième et de la troisième catégorie de marchandes, même si elles ne constituent que 20% des membres du groupe. On encourage les membres à ouvrir des comptes personnels à la banque.

Ce qui leur permet d'accéder aux crédits avantageux octroyés par la Banque Nationale pour l'Agriculture et le Développement Rural (NABARD). Ces crédits sont une aubaine, mais ce sont les plus fortunées qui en sont les bénéficiaires.

Emprunts bancaires

Pour remplir les conditions requises auprès de la NABARD, la commerçante doit maintenir son épargne sur son compte pendant un minimum de six mois ; et pendant cette période, elle n'est pas autorisée à effectuer de retrait. Elle doit garder un solde de 250 Rs à la fin de la période probatoire. Cette condition empêche la première catégorie de simples vendeuses à avoir accès au financement de la NABARD. Pire, les vendeuses appartenant à la deuxième et à la troisième catégorie prêtent souvent l'argent qu'elles reçoivent de la NABARD aux vendeuses de la première catégorie dans le besoin. Parallèlement, le manque d'accès au moyens de transport public est un problème important pour les groupes de crédits, même s'il affecte essentiellement les quelques vendeuses de poisson moins fortunées. Elles doivent se rendre au marché à pied. Pour elles, prendre le bus est hors de question.

Le groupe de crédit passe la plupart de son temps et déploie beaucoup d'efforts à manifester pour obtenir des services de transport publics spéciaux, faisant la navette entre la ville de Tranquebar et les grands marchés de Mayiladuthurai et Sankaranpanthal, même si ce genre de

transport ne profiterait finalement qu'à quelques membres. Par le biais de leurs animateurs, l'Organisation d'Action Social en milieu Rural (ROSA) a pris plusieurs mesures pour briser la mainmise économique des riches vendeuses de poisson sur le groupe de crédit, et pour assurer sa cohésion. Reconnaisant le besoin des vendeuses de la première catégorie d'avoir un meilleur contrôle de l'allocation des ressources au sein des ménages, l'organisation ROSA a imaginé une série de formations pour améliorer leur gestion au sein des ménages. Vingt-cinq vendeuses de la première catégorie racontent qu'après quinze mois de formation, elles sont parvenues à doubler leurs économies. «Durant les trois derniers mois, je suis arrivée à épargner 30 Rs par mois, étant donné que je ne donne plus un sou à mon mari. A la place, je lui demande de contribuer au fonctionnement du ménage », raconte encore Mme Selvi de Kuttiyandiyur.

Par ailleurs, deux activités complémentaires visant la génération de revenus ont été mises en route : la fabrication de conserves de poisson et la production de maquereau séchés de très bonne qualité, destinés au marché local. Toutes ces activités sont menées par les femmes appartenant à la première catégorie de vendeuses. L'organisation ROSA a fourni le capital initial et s'occupe de la commercialisation, les vendeuses de poisson fournissent la main-d'œuvre et les matières premières à bas prix. Les profits générés sont réinvestis; et après trois cycles de production, le volume était suffisant pour permettre à chacune d'avoir ses 250 Rs à la fin de la période

de six mois. Même si cette activité bénéficie à cinq personnes seulement, elle a ouvert les portes de la NABARD aux simples vendeuses de poisson.

Un travail fatiguant

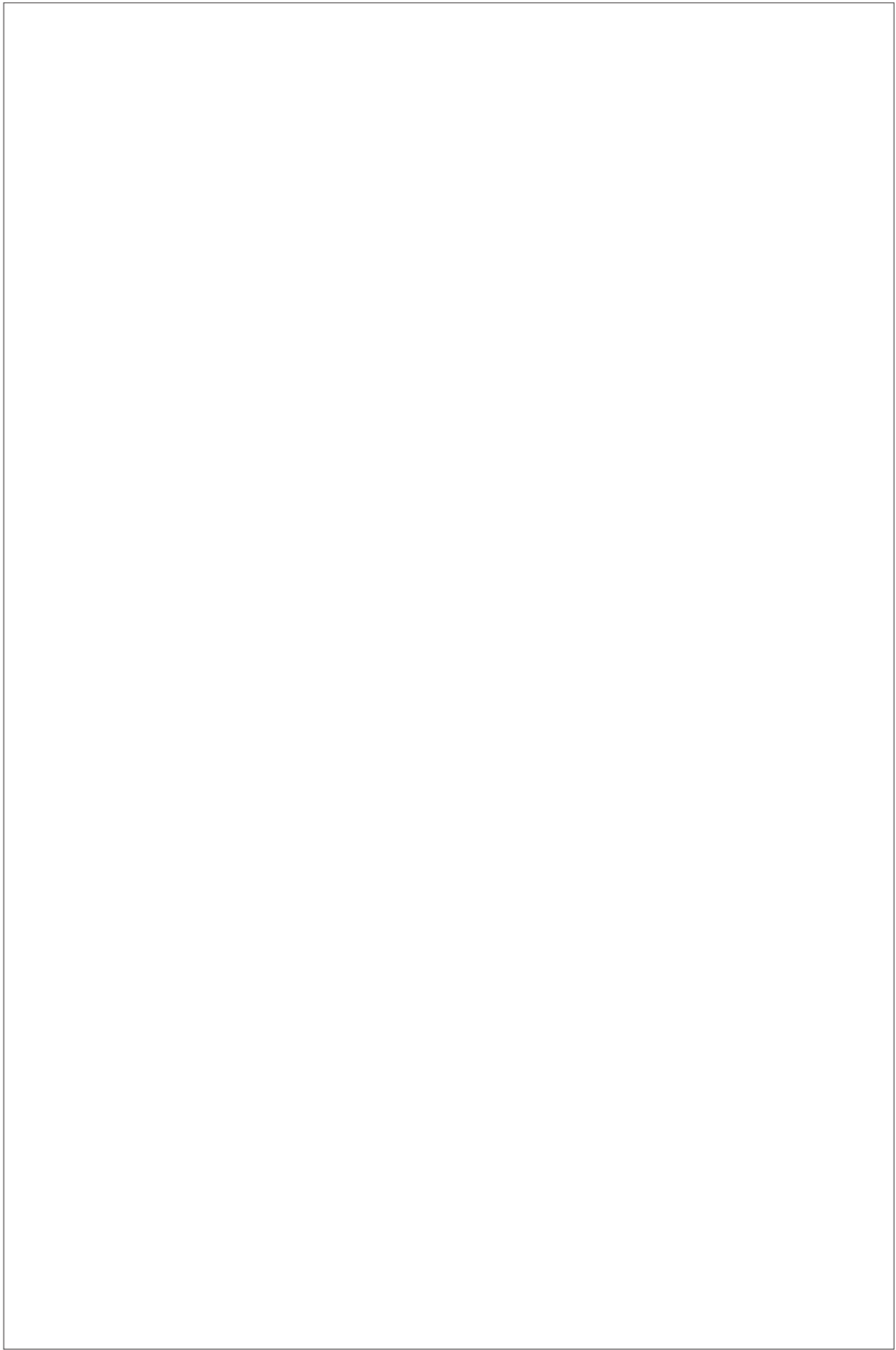
Transporter le poisson de la plage de débarquement vers le marché est la partie la plus épuisante du travail des vendeuses de poisson de la première catégorie. « Je suis si fatiguée au moment où j'arrive au village tout proche qu'il ne me reste que peu de force pour vendre du poisson », témoigne Mme Déviga de Kuttiyandiyur. Pour réduire l'effort, un moyen de transport adéquat—un tricycle motorisé capable de transporter huit personnes et leurs paniers—a été introduit dans le village.

Il a été constaté que le tricycle profite aussi à d'autres. Les vendeuses de la deuxième catégorie font appel aux tricycles pour se rendre des ports de débarquement vers les arrêts de bus. Par ailleurs, des pêcheurs ont commencé à prendre ce moyen de transport pour se rendre au cinéma ou au 'teashop' à Tranquebar. Les commerçants ont recours à ce moyen pour transporter leurs marchandises à partir des grandes villes comme Kayiladuthurai et Karaikal. Le revenu de cette opération a servi à financer un fond pour permettre le remplacement du tricycle le jour où il ne sera plus utilisable.

Casser la mainmise de la deuxième et la troisième catégories des vendeuses n'est pas une mince affaire. Elles s'opposent à toute tentative d'organisation des vendeuses. Celles-ci manquent de compétences de gestion de petites entreprises. Aussi, les deuxième et troisième catégories essayent de contrôler ces unités, en accaparant des fonctions administratives telles que la fourniture de matières premières et la tenue des comptes. Récemment cependant, la première catégorie de vendeuses a essayé de rassembler assez d'audace pour prendre la direction de la tenue des comptes dans deux groupes de crédit. Dans certains cas, le groupe a eu besoin de se restructurer pour permettre à la première catégorie de vendeuses de former un groupe à part.

Cependant, on se demande si un tel groupe peut assurer sa cohésion. Auparavant, les groupes de crédit formés dans de telles conditions se disloquaient en quelques mois, leur comité de gestion n'ayant pas la capacité de faire appliquer les décisions prises. 

Cet article est signé Georges Mathew, fonctionnaire à l'Unité pour les Affaires Economiques et Sociales, ODA Post-Harvest Fisheries Project, Madras, India. Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que son auteur.



Des victimes innocentes

Les femmes du Bangladesh payent un lourd tribut pour s'être opposées aux gros intérêts de l'industrie d'élevage de crevettes

Paikgacha et Batiaghata ne sont point les plus célèbres endroits du Bangladesh. Seules les populations locales ont entendu parler de ces régions éloignées de Khulma, district se trouvant à 350 km au Sud-Ouest de Dhaka, la capitale du Bangladesh. Au début des années 90, cependant, ces noms ont commencé à faire la une des journaux suite à l'irruption de la violence dans l'élevage industriel de crevettes.

Depuis 1995, ces villages ont acquis une notoriété nationale, suite à un certain nombre d'incidents violents et de violations aveugles des droits de l'homme dans les zones d'élevage de crevettes d'exportation. Dans l'esprit des populations de la région et des citoyens du Bangladesh, ces incidents ont suscité de sérieuses questions sur les droits humains, le développement durable et les obligations de l'État. Les problèmes se sont compliqués par le fait que les fonctionnaires locaux et la police, qui sont supposés assurer 'le respect de l'ordre et de la loi' «en protégeant les innocents et punissant les criminels» ont malheureusement fait le contraire : ils ont couvert les criminels et puni les innocents.

La violence a éclaté au village de Horinkhola à la berge n22 de Paikgacha très tôt le matin du 7 Novembre 1990. Un riche propriétaire d'élevage de crevettes et homme d'affaires, M. Wajed Ali, est arrivé avec ses ouvriers armés dans l'intention d'ouvrir une brèche dans une digue et d'y installer une nouvelle ferme de crevettes.

C'était grâce à l'insistance de la population locale que la digue n22 avait toujours été maintenue à l'abri des élevages de crevettes. La population souhaitait protéger son environnement et son mode de vie basé sur l'agriculture. Les hommes armés de Wajed Ali ont débarqué à la digue en bateaux motorisés et les villageois sont arrivés en masse pour résister. Ils ont marché le long de la rivière, les femmes et les enfants en tête du cortège,

croquant que ceci leur permettra d'éviter la confrontation sanglante.

Au lieu de cela, les hommes de Monsieur M. Wajed Ali lancèrent des bombes et ouvrirent le feu en rafales. Cinquante personnes, hommes et femmes, ont été blessées. Une femme de 45 ans, Mme Korunamoi Sardar a été tuée dans cette fusillade.

M. Ali et ses hommes ont fini par fuir face à la forte résistance des villageois. La dépouille de Korunamoi Sardar a été enlevée par les hommes de M. Ali, laissant sur place une touffe de ses cheveux et une partie de sa cervelle qui y sont restées pendant deux jours.

Une femme n'ayant aucune propriété agricole, Rahela Khatun, nous raconte ce qui s'est passé : «lorsque nous avons appris que M. Wajed Ali est arrivé avec ses ouvriers pour démolir la digue et inonder les terres pour élever les crevettes, nous nous sommes précipités pour résister.»

«Lorsque nous nous dirigeons vers la digue, les femmes et les enfants en tête, les truands ont ouvert le feu et ont lancé les bombes sur nous. Korunamoi Sardar est morte sur le champ et plus de cinquante hommes et femmes ont été sérieusement blessés.»

La léthargie de la police

«La dépouille de Korunamoi Sardar a été enlevée par les attaquants», ajoute Rahela, et une mèche de ses cheveux est restée suspendue dans un arbre babla ; une partie de sa cervelle est restée sur le sol pendant deux jours, jusqu'à ce que la police la prenne pour analyse. Le corps de Korunamoi n'a jamais été retrouvé.

Nous avons élevé un mémorial à l'endroit où elle est morte. Chaque année nous organisons un grand rassemblement le 7 Novembre pour commémorer son martyr. Les gens viennent de partout pour honorer sa mémoire. Certains sont encouragés par notre lutte et essayent de

libérer leur terre de l'occupation illégale par les exploitants sans scrupule."

Une veuve âgée de 46 ans, Rupabhan Bibi, une des 50 personnes blessées le 7 Novembre 1990 par les hommes de Wajed, a aussi été enlevée et laissée pour morte sur la rive de la rivière. Lorsque les 'supposés' propriétaires vinrent en compagnie de leurs hommes armés, en vue de prendre par force les terres et y pratiquer l'élevage de crevettes, environ 4.000 hommes et femmes du village de Koria se sont rassemblés sur la rive. Cette manifestation de masse a poussé les intrus à quitter les lieux.

Plus tard, dans le village de Koria, la police et des gardes armés sont venus à la recherche des villageois qui se cachaient. Ils se sont introduits dans les ménages où il n'y avait que des femmes et des enfants. Ils y ont tenu des propos obscènes et ont agressé les femmes. Elles se sont mises en colère et se sont défendues en utilisant des broches et des bâtons. La police surprise par cette résistance quitta les lieux..

On a demandé à Amina Khatun, une femme originaire de Koria, de nous parler de son courage pendant la résistance contre la police et les gardes en armes. Elle est restée silencieuse pendant un moment et a répondu les larmes aux yeux : «mon époux est resté caché quelques jours et je n'avais plus de quoi manger. Et voilà que la police est entrée dans ma maison et m'a bousculée en m'adressant des propos obscènes. Comme je n'ai pas où me cacher, j'ai été poussée contre le mur. Je n'avais d'autre choix que de défendre mes enfants et moi-même en utilisant n'importe quoi. J'ai pris alors mon balai et l'assénai sur la figure du policier».

C'est seulement après que la nouvelle ait fait la une des journaux, que la police s'est finalement rendue sur les lieux. Même si les villageois ont porté plainte contre Wajed et 34 autres, les membres du parti politique au pouvoir dont fait partie Wajed lui ont assuré l'immunité contre l'inculpation. Wajed Ali a lui aussi porté plainte contre 50 villageois. Certains d'entre eux ont été arrêtés à leur lit d'hôpital. Après être guéris des blessures infligées par les hommes de Wajed Ali, ils furent placés en détention sans jugement.

Au moment de l'incident, l'ONG Nijera Kori travaillait avec les femmes et les hommes privés de terres agricoles dans le village de

Khulna. La cellule d'aide légale de Nijera Kori a aidé les villageois arrêtés à obtenir une libération sous condition. Même si l'accusation de meurtre à l'encontre de Wajed Ali n'est toujours pas passée en jugement, les villageois eux, ont gagné au moins une bataille: celle de l'environnement—la digue n22 (entourée de zones d'élevage de crevettes) est encore un périmètre exempt d'élevage de crevettes. C'est au prix du sacrifice de leur vie et grâce à leur résistance.

Le 17 Septembre 1994, Jabber Sheikh de Bhatiaghata Thana a été sérieusement blessé par des bombes que lui ont lancées des assaillants inconnus. Il est mort à l'hôpital quatre jours plus tard.

Jabber Sheikh était membre du conseil municipal d'Amirpur. Il était contre l'élevage de crevettes industrielles et a mobilisé la population locale contre ce genre d'élevage. En tant qu' élu, il a essayé d'obtenir l'appui de l'administration locale mais il était l'ennemi désigné des éleveurs de crevettes.

Le meurtre de Jabber Sheikh a rendu furieux les villageois qui se sont mobilisés et ont récupéré des terres illégalement occupées par les éleveurs de crevettes. Ceux-ci ont plusieurs fois attaqué les villages pour reprendre les viviers de crevettes, mais les villageois ont réussi à résister à leurs incursions.

Cependant, des étendues importantes sont encore inutilisées. Comme les villageois cherchent à faire de l'agriculture, mais que leur projet est mis en échec par les aquaculteurs qui démolissent les digues par force pour inonder les terres avec de l'eau salée en abîmant les cultures, les villageois accusent les autorités locales et la police de ne pas les protéger. Celles-ci, au contraire se rangent du côté des éleveurs de crevettes. C'est pour cela que les mouvements populaires pour la défense des droits fondamentaux et de l'environnement vont bon train.

Une marque indélébile

La violence des éleveurs de crevettes a laissé des marques indélébiles sur les corps et dans les esprits de la population des zones côtières. Pour ne citer qu'un seul exemple qui s'est produit dans le village de Buzbunia au Butiaghata, les éleveurs de crevettes ont creusé de force dans la cour de la maison de Sadiq Ali et au cimetière de sa famille pour prendre de la terre destinée à renforcer les contours et les digues des viviers de crevettes.

Lorsque Sadiq a osé s'indigner de ce sacrilège, des hommes en armes l'ont tabassé, ainsi que sa femme et son fils (adolescent). Leurs corps portent encore les stigmates des coups qu'ils ont reçus. Cette violence a également laissé des blessures dans la mémoire de Hameeda Begum, Manjira Akhtar et d'Anjira Akhtar, les habitants du village de Buzbunia qui a été attaqué par des assaillants armés.

Les attaques armées et le harcèlement par la police ont poussé les hommes du village de Korla à se cacher de Février à Avril 1995. Les hommes étaient tellement effrayés qu'ils n'ont pas osé participer au festival de Id-ul-Fitra, l'un des plus grands et plus importants festivals religieux.

Lorsqu'un enfant est mort pendant cette violence, seuls les enfants ont assisté aux funérailles en guise de solidarité. Même les activités de vaccination organisées pour le 16 Mars 1995 au niveau national ont été annulées, suite à la violence des éleveurs de crevettes. Vu les priorités actuelles de développement au Bangladesh, la majorité de la population perd l'accès et l'emploi des ressources communes appropriées par les industriels fortunés et les intérêts privés

Souvent, l'État a protégé les intérêts des hommes d'affaires influents par le biais des structures légales ou illégales, et/ou par des moyens violents. L'ironie du sort est que la production accrue des produits alimentaires a contribué à la dégradation de la sécurité

alimentaire, tant au niveau local, national, qu'au niveau des ménages. Les conditions de vie et l'environnement se sont dégradées ; l'escalade de la violence et de l'injustice s'est accentuée.

Ces dernières années, l'élevage de crevettes destinées au commerce s'est accru de façon vertigineuse dans les zones côtières du Bangladesh. Environ 2 millions et demi d'hectares de terres côtières comportent des potentialités pour l'élevage de crevettes. En 1995, une surface totale de 124.000 ha de terres côtières à Khulna, Satkhira, Bagerhat et Bazaar de Cox était couverte de viviers de crevettes. Ceci représente une croissance annuelle de 10% depuis 1980.

Les revenus d'exportation de crevettes sont passés de 145 millions de taka en 1977-78 à 6.997 millions de taka, soit 175 millions de dollars en 1992-93. Des milliers de personnes ont trouvé un emploi dans le secteur de l'élevage et de l'industrie de la transformation de crevettes. Ceci a eu un certain impact sur l'économie du Bangladesh.

La destruction du tissu social

Malheureusement, l'élevage non planifié de crevettes, illégal et sans discernement, guidé par le seul profit, a détruit le mode de vie des petites gens, petits fermiers, pêcheurs, éleveurs et ouvriers agricoles sans terre. La paix sociale s'est détériorée dans ces zones côtières et à long terme, les conséquences sur l'environnement dues à un élevage démesuré de crevettes entraînera une dégradation irréversible des

terres, de l'écosystème aquatique, de la biodiversité, de la forêt et de la végétation.

Au moment où, à travers tout le pays, les leaders des mouvements féminins se mobilisent pour les questions de genre, dans une perspective d'accorder plus de pouvoir aux femmes en rapport avec tous les aspects de leur vie, il est malheureux que les femmes du secteur d'élevage de crevettes soient privées des droits humains les plus élémentaires qui sont reconnus par la Constitution du Bangladesh et par différentes Conventions des Nations Unies. Ces femmes sont souvent victimes de violence physique et sexuelle et d'abus que leur infligent les éleveurs de crevettes et leurs gangs.

Comme dans d'autres zones rurales du Bangladesh, les communautés de base du Batiaghata et Paikgacha sont assez conservatrices. Généralement, les femmes restent cloîtrées au sein du ménage. Cependant, suite aux atrocités commises par les éleveurs de crevettes, spécialement les meurtres de Korunamoi Sardar et de Jabber Sheikh, les femmes sont obligées de sortir de leur réclusion et résistent aux entrepreneurs crevettiers.

Cette attitude nouvelles a été bien décrite par Maimon Bibi, une vieille de 60 ans qui a témoigné publiquement. Elle a décrit la façon dont elle a pris un balai et a couru avec les autres vers la rivière pour résister aux assaillants. Les larmes aux yeux et avec une voix pleine de chagrin, elle a demandé à plusieurs reprises: «Batiaghata est-elle vraiment une partie du Bangladesh ? Si oui, alors pourquoi le gouvernement et la police ne nous protègent-ils pas contre les éleveurs de crevettes?»



Cet article est signé Nilufar Ahmad, membre de Nijera, une ONG travaillant au Bangladesh

Depuis huit ans déjà

Des années de lutte on permis aux travailleurs de la pêche des Philippines de s'occuper de la gestion des ressources de manière effective

Il y a huit ans que les pêcheurs Philippines ont commencé un lobby pour l'adoption d'un Code de la pêche. Ce projet de loi remplacerait l'ancien Décret Présidentiel datant du régime Marcos, et qui est encore en vigueur sous le présent gouvernement.

Non négociable, ce projet de loi vise essentiellement à créer des Conseils de Gestion de la Ressource (Fish and Aquatic Resource Management Council ou FARMC) avec des pêcheurs à leur tête.

La principale préoccupation est la gestion des ressources halieutiques par les ayants-droit eux-mêmes. Cependant, On a changé le tonnage maximum des bateaux de pêche dans les eaux territoriales (15 km de la côte). Il était limité à 3 tonnes, et il est devenu 50 tonnes de jauge brut.

Les pêcheurs se sont alors opposés à l'approbation de ce projet de loi dans sa forme actuelle. Ce qui rend la lutte doublement difficile, puisque le Président Fidel Ramos a signé une proposition de loi administrative (connue sous le nom de Code de la Pêche de 1996).

Lors de la récente Assemblée Générale de BIGKIS-LAKAS, il a été décidé que tous les membres feraient le nécessaire pour convaincre les députés de leur ressort, de réfuter la définition des petits et moyens bateaux de pêche telle que spécifiée dans le Code de 1996, et qu'ils en fassent leur priorité. Et au sénat, la sénatrice Leticia Ramos-Shahani voulait faire adopter une proposition de loi ministérielle sur la pêche créant un Bureau of Fisheries and Aquatic Resources ou BFAR. Ceci a fait dire à un pêcheur : « Si le Bureau BFAR est déjà très loin des pêcheurs, le ministère des Pêches le sera encore plus, presque inaccessible. »

Cependant, il a été possible de poursuivre la lutte grâce à l'intrépidité des pêcheurs qui

vivent souvent dans un environnement plein d'incertitudes. Même si leurs voix n'ont pas été entendues dans les couloirs du pouvoir, ils ont néanmoins fini par constituer une force. Ils ont participé aux campagnes pour le respect de l'environnement. La plus récente d'entre elles est celle organisée contre le sanctuaire marin de Bolinao, Pangasinan, projet que le gouvernement a dû abandonner suite à des protestations venant de tous les secteurs.

Les organisations des femmes du secteur de la pêche se développent de plus en plus partout dans le pays et sont la preuve que ces travailleuses prennent une part active au développement. Grâce à elles, l'ancien Sénateur Aquilino Pimental a réussi à incorporer dans le Code sur le gouvernement local, une clause stipulant que les eaux territoriales s'étendent jusqu'à 15 km du littoral (le décret présidentiel 704 ne prévoyait que 7 km).

De plus, le président Ramos a désigné Arturo Olégario de l'ONG KAMMPI comme représentant du secteur au congrès, et Sofronio Balagtas de BIGKIS-LAKAS comme représentant au Conseil pour les Réformes Sociales (SRC) en l'élevant au niveau de personnel de cabinet. Ce conseil doit rédiger les « programmes pilotes » de l'Agenda de la Réforme Sociale (ARS en anglais : SRA).

La mise en œuvre

Les responsables ont pris la direction de la campagne de mise en œuvre des Conseils de Gestion des pêches et Ressources Marines (CGP), et ont saisi l'occasion pour démontrer leurs aptitudes comme organisateurs, facilitateurs et orateurs dans les divers ateliers et consultations :

- Atelier/Consultation SRA pour les pêcheurs de Mindanao, Janvier 1996, Davao.

Le pouvoir: maintenant et pour toujours

Du temps du régime dictatorial de l'administration Marcos, les pêcheurs, poussés par un épuisement et la dégradation sans précédent des ressources de la mer et des eaux douces ont commencé à lutter pour faire partie des responsables de la 'gouvernance' et de la gestion des pêches. Leurs revendications couvraient une large gamme de problèmes—écologiques, sociaux, économiques et politiques.

Les problèmes écologiques comprenaient l'effort excessif de pêche, la surpêche, la pêche illégale et destructive, la dégradation des récifs coralliens, la destruction des mangroves, la pollution et les envasements.

Tout cela a accéléré la paupérisation et la marginalisation des pêcheurs, détérioré leurs revenus de la pêche et a eu pour conséquence un manque d'infrastructures et de moyens de commercialisation.

Les enjeux sociaux sont multiples : inégalité criante entre la pêche industrielle et la pêche artisanale ou 'marginale', les 'petits' pêcheurs et les autres usagers de la mer ; apathie générale et manque de discipline. Ces problèmes sont aggravés par le manque de volonté politique de la part des fonctionnaires du gouvernement qui n'envisagent pas de vraies réformes de la pêche.

Cette réalité a été au point de départ d'une campagne grandissante au sein du secteur visant des changements des principales politiques de la pêche, telle que l'abrogation du décret présidentiel n704 ou du décret de 1975 sur la pêche.

Ironiquement, ces décrets restent le fondement des lignes directrices de la politique nationale sur la pêche. Elles considèrent l'industrie de la pêche comme un investissement, plus qu'un secteur

d'intérêt social et écologique. Le Code de la Pêche, projet présenté au Congrès par les pêcheurs, défend la formation de Conseils de Gestion de la Ressource qui donne le pouvoir aux pêcheurs et leur permette d'être à la tête de la gestion des ressources locales pour la pêche.

La volonté exprimée par la population de participer au système de prise de décision a été le principal message du secteur marginalisé adressé à tous les Présidents des Philippines, depuis feu Ferdinand E. Marcos (durant la loi martiale), Cory Aquino (après la Révolution du Pouvoir Populaire) et l'actuel Président Fidel V. Ramos.

Durant toutes ces années, les pêcheurs ont pu, à travers un processus de transformation sociale, oeuvrer pour une vraie participation populaire dans la conduite des affaires. C'est peut-être leur clairvoyance dans la formulation des questions socio-politiques, qui leur a permis d'être reconnu par le gouvernement comme principaux acteurs dans le secteur et incontournables.

Nous avons aujourd'hui un mandat politique pour la participation de la population au processus de décision :

1. en 1991 le Code de Gouvernement local (Republic Act 7160) reconnaît le rôle des organisations populaires et des ONG dans le processus de développement, en leur reconnaissant le droit d'être membres des différents conseils locaux de développement dépendant des unités locales du gouvernement.

2. Le Programme des Réformes Sociales (SRA) est un ensemble d'interventions que le gouvernement doit poursuivre pour assurer le bien-être, et une intégration concrète des groupes défavorisés dans la vie économique et politique. Il rend opérationnels les

- Atelier Régional SRA pour les pêcheurs de Viasayas, 16-18 Février 1996, ECOTECH, Lahug, Ville de CEBU
- Le Camp Baptiste de Consultation SRA de Batan, 7-8 Avril 1996.
- Ce conseil poursuit aux Philippines, la mise en œuvre effective des principales dispositions de l'Agenda 21 de l'UNCED (Conférence des N.U sur l'Environnement et le Développement).

Tous ces événements ont été marqués par l'implication plus active et remarquée des responsables au niveau national des travailleurs de la pêche, et ont élevé l'esprit et l'enthousiasme des pêcheurs à d'autres niveaux.

Leurs voix se sont élevées plus haut, et ont renforcé les organisations locales qui ont eu plus de détermination à poursuivre leur lutte

Pour les organisations nouvellement formées, il reste pas mal de défis non mentionnés ici auxquels elles vont devoir faire face dans leur

objectifs de développement humain du gouvernement inscrits dans le Plan Philippin de Développement à Moyen Terme. Il vise à intervenir pour réduire la pauvreté, asseoir la justice sociale, l'équité et une paix durable.

La mise en œuvre du Programme SRA se fait à travers neuf programmes pilotes : le Développement Agricole, la Préservation des Ressources Aquatiques et du Secteur de la Pêche; la Gestion et le Développement; la Protection, le Respect et la Gestion du Patrimoine Ancêtre; la lutte pour le Bien-être et la Protection des Travailleurs; la Promotion du Logement Social; l'instauration des Services d'écoute des gens; la construction des Institutions et la Participation effective dans la conduite des affaires publiques, du crédit et du mode de vie.

Le rôle principal des pêcheurs locaux et d'autres exploitants de ressources est institutionnalisé par l'Ordre d'exécution 240, suivant un plan, les politiques et les programmes de mise en œuvre basés sur la communauté, pour la gestion, la préservation, le développement et la protection des ressources aquatiques et halieutiques dans les eaux municipales, telles que défini par le Code du Gouvernement local.

L'Ordre d'Exécution 240 crée les Conseils de Gestion de la Pêche et des Ressources Aquatiques (FARMC) au niveau des Barangays, des villes et des municipalités avec la composition et les fonctions suivantes :

- Préparer et formuler les politiques et les plans destinés à l'intégration dans le Plan de Développement Local. De tels plans et politiques devraient être basés sur une évaluation fiable des caractéristiques bio économiques des ressources.
- Formuler à l'intention des institutions gouvernementales et des agences

spécialisées, des lignes de conduite pour le développement et pour la mise en œuvre des projets, en délivrant les autorisations et les licences pour un usage adéquat des pêcheries et des ressources aquatiques, et en s'assurant que les limites d'exploitation de la ressource et les contrôles sont imposées. Ce genre de lignes de conduite doit comprendre l'évaluation de tous les projets et les demandes formulées par les FARMC, préalable à toute approbation par les bureaux ad hoc.

Avec ces directives, les pêcheurs ont trouvé des paramètres externes pour participer aux réformes sociales.

A ce jour, les pêcheurs font partie de différentes structures gouvernementales au niveau des Barangays, au niveau municipal, provincial et au niveau du Parlement, ainsi que au Conseil National pour les Réformes Sociales. Ils siègent aussi au sein des réseaux d'ONG et des Organisations Populaires.

Procéder à la formation d'alliances et de coalitions fait partie intégrante du Programme du secteur visant à une société civile vraiment puissante. Les programmes de formation et de défense des intérêts des pêcheurs se poursuivent avec vigueur pour renforcer l'organisation. Nous croyons qu'une société civile puissante est une garantie de développement durable, de l'équité et de la paix.

Malgré les différences de principes et d'idéologie entre les organisations de pêcheurs, nous restons ouverts à la formation d'un mouvement national de pêcheurs, pas seulement pour le présent en ce qui nous concerne, mais aussi pour des générations à venir.

—Cet article est signé Charlie Capricho, président de BIGKIS-LAKAS philippines.

lutte pour réaliser leurs objectifs. Comme le disait si bien Ka Onie, «Nous sommes venus de loin, il n'est pas question que nous fassions marche arrière».



Cette partie est signée Nénita Cura, Directrice du Centre de la Famille, Institut Social Asiatique à Manille, et est membre d'ICSF

A la chasse aux "footprints"

Le concept de "footprint" ou 'empreinte' écologique est un instrument d'analyse satisfaisant pour différents systèmes de production dans le domaine de l'aquaculture.

L'approche très pratique d'empreinte écologique n'est pas nouvelle. Bergstrom utilisait déjà en 1967 le terme de « surface fantôme » pour désigner l'espace de terre agricole requise pour la culture d'aliments de consommation.

En employant le concept de densité énergétique (la quantité annuelle d'énergie consommée par unité de surface), Odum a conclu en 1989 que les villes et les zones industrielles occupent 6% de l'étendue des Etats-Unis, mais si l'on inclus leur écosystème, on atteint les 35%.

Ce sont Rees et Wackernagel qui, en 1994 ont introduit le terme « de "footprint" écologique » pour caractériser une zone de terre nécessaire pour que les niveaux courants atteints par la consommation de la ressource soient durables et que les gaspillages d'une population donnée soient limités. Ils ont estimé que les habitants de Lower Fraser Valley, Vancouver, B. C., avaient besoin pour leur alimentation, leur production forestière, l'absorption de dioxyde de carbone et d'énergie d'une étendue 19 fois plus grande que celle qu'ils occupaient.

Sur base de ces résultats, et d'autres résultats similaires obtenus en Hollande, ils affirment qu'il est impossible d'assurer une survie durable à l'humanité actuelle, qui s'élève à 6 milliards, si l'on maintient le même niveau de vie qu'en Amérique du Nord. Cela demanderait deux planètes supplémentaires en plus que la Terre.

Notre travail est basé sur le concept de "footprint" écologique en essayant de développer des théories et des instruments de gestion qui prennent en compte l'écosystème nécessaire pour maintenir différents systèmes de production aquacole. Ce faisant, on se rend compte que l'aquaculture dépend de beaucoup de ressources, et doit ainsi être vue

sous angle plus large et non comme un secteur isolé. L'aquaculture a besoin de la nature, à la fois pour les ressources (eaux, nourriture, etc.), et pour les services de l'écosystème (l'absorption de déchets, etc.).

Si le développement de l'aquaculture doit être écologiquement durable, on devra tendre vers l'utilisation de méthodes visant l'emploi de l'environnement naturel sans le dégrader sévèrement ou de manière irréversible. Pour fonctionner, ces systèmes auront besoin de peu de ressources, et utiliseront celles-ci de manière efficace en émettant des déchets qui ne dépassent pas la capacité d'absorption de l'environnement.

Nous avons étudié la zone côtière et les écosystèmes maritimes (et ceux d'eau douce) où il est impératif d'établir la durabilité des sanctuaires de poissons, de crevettes, de crustacés, et de fruits de mer obtenus grâce divers procédés de pêche et d'aquaculture. Nous avons alors comparé le "footprint" écologique des systèmes intensifs, semi-intensifs et ex tensifs de production.

En 1988, M. C Folke a évalué les volumes de production primaire des écosystèmes de la mer du Nord et de la mer Baltique nécessaires pour la pêche au saumon et pour la production de poissons destinés à l'alimentation des saumons dans les viviers. Ce calcul était basée sur les données définissant les rapports entre les niveaux 'trophiques' de ces mers. Il a remarqué que la production de boulettes de nourriture pour saumons d'élevage nécessite le soutien d'une "zone de production maritime 40.000 à 50.000 fois plus grande que la surface cultivée".

Il a également trouvé que la zone de ressources maritimes—le "footprint"—est sensiblement égale à un à deux kilomètres carrés par tonne de saumon produite. Ceci est indépendant de la méthode de production du saumon : capture,

ranching au long des côtes ou élevage dans des cages.

Les systèmes de support de la vie

Les résultats indiquent que même si de nouvelles technologies changent le modèle d'exploitation, elles ne semblent pas capables de rendre les activités économiques moins dépendantes du support d'écosystèmes de support de la vie.

Le plus grand de ces systèmes est constitué par les mangroves qui nourrissent les bébés crevettes au stade post-larvaire. Ce système support doit représenter plus de 160 fois les dimensions des espaces de viviers si on compte qu'une proportion importante (la moitié) de ces petites crevettes sont capturées dans la nature et que leur densité dans les mangroves est faible (0.3 d'unités par m).

Si, par ailleurs, seuls 10% de ces larves adultes sont capturées, et que les densités sont plus grandes (par ex. une unité par m), alors les mangroves nourricières n'ont besoin d'être que 10 fois la taille des surfaces des viviers. L'étendue de la mer nécessaire pour produire le poisson destiné à la fabrication des boulettes de nourriture d'aquaculture est estimée à 14.5 m pour 1 m de vivier, alors que les écosystèmes agricoles destinés à la fourniture de la partie végétale de l'alimentation occupent seulement 0.5 m par m de vivier.

Le volume d'eau pompée annuellement dans les viviers est équivalent à une lagune de 5 m de profondeur sur une surface de 7.2 m pour chaque m de vivier. La surface de mangroves nécessaire pour produire les détritux végétaux devant fournir les supposé 30% de l'alimentation des crevettes a été estimé à 4.2 m par m de vivier.

D'un autre côté, l'étendue de forêt nécessaire pour capturer le dioxyde de carbone qui se dégage directement et indirectement des élevages de crevettes (énergie consommée dans la production des intrants industriels) a été estimée entre 1 m et 2.5 m pour 1 m de vivier. En tout, les écosystèmes-supports ont été estimés entre 35 m et 190 m par m de viviers de crevettes.

A l'exception de l'espace agricole, les écosystèmes de support sont tous plus spacieux que les viviers, s'étendant de quelques fois la taille des viviers à deux fois la surface comme dans le cas des zones de 'nursery' étudiées.

L'importance de la taille des mangroves nourricières de crevettes devient plus clair quand on considère l'élevage de crevettes au niveau national et régional. En 1990, la surface totale des fermes de crevettes en Colombie était de 29 km. Ceci signifie que les systèmes support de mangroves doivent atteindre une surface comprise entre 874 km et 2300 km. Ceci correspond à 20 et 50% de surfaces réelles de mangroves de tout le pays estimées à moins de 4.400 km (mais toutes ces mangroves n'offrent pas un habitat propice aux crevettes !).

Le plus grand écosystème ressource (les mangroves nourricières) s'étend donc bien au-delà du lieu physique des fermes de crevettes et forme une chaîne vulnérable dans l'élevage des crevettes. d'autres endroits supports, quoique minimes par leur taille, revêtent une importance capitale étant donné leur localisation près des fermes de crevettes (mis à part le système de ressources agricoles et le système de photosynthèse). Ainsi, si l'eau pure est épuisée dans la zone localisée autour de la ferme ou si l'environnement est pollué, ceci peut avoir un effet néfaste sur l'élevage.

Il est remarquable que la zone support de mangroves estimée nécessaire pour produire assez de détritux (4.2 m/m) correspond exactement à la surface existante de mangroves qui bordent les lagunes d'où les fermes de crevettes de la Baie de Barbacoas puisent leurs eaux (environ 3.6 m/m). Ceci implique que la construction de viviers supplémentaires utilisant les mêmes sources d'eaux pourrait avoir comme conséquence la diminution de productivité pour celles qui existent déjà, et que les nouvelles fermes devraient être localisées ailleurs.

Du fait que les coûts de transport comptent beaucoup, il est tentant de placer les nouvelles fermes le plus près possible des routes ou des fermes déjà existantes (étant donné que celles-ci bénéficient de beaucoup de facilités, telles que des bateaux et des embarcadères).

Ceci risque de conduire à un encombrement et une dégradation des lagunes nécessaires et des ressources de mangroves et pourraient aussi transmettre facilement des maladies d'une ferme à l'autre, avec des conséquences inquiétantes. Au Zimbabwe, nous avons étudié la demande économique et écologique exprimée en unités solaires et industrielles, respectivement pour l'élevage semi-intensif dans les viviers des étangs et intensif dans les cages.

Il nous fallait une base de décision en matière de développement de l'aquaculture qui garantisse les chances d'une exploitation durable de la ressource et d'une production optimisée du poisson du lac Kariba.

On a étudié les écosystèmes utilisés par deux fermes aquacoles pour leur production d'aliments et l'assimilation d'oxygène et de phosphore. Les résultats ont montré que l'élevage en cage demande environ 17.800 millions de joules (mj) d'énergie solaire (production primaire globale) pour produire un kilo de poisson. L'apport d'énergie industrielle devait être une fois et demie plus grande (environ 85 mj/kg) qu'en élevage semi-intensif (50 mj/kg environ).

L'élevage intensif en cage doit également bénéficier de l'appui des zones d'écosystèmes qui sont toutes substantiellement plus grandes que les zones réservées à l'élevage lui-même. La zone de l'écosystème aquatique nécessaire pour la production de l'alimentation est la plus grande (21.000 m/m de cage). Mais les espaces requis pour la production journalière d'oxygène (nécessaire à la compensation de l'oxygène respiré par les poissons et à la demande biologique) (160 m/m de cage) et pour les éléments nutritifs revêtent une importance capitale, étant donné que ces zones doivent être localisées près des fermes.

Pour l'élevage semi-intensif dans les viviers, la production d'oxygène et l'assimilation alimentaire pourrait être assurées à partir du système de viviers, aucun recours à un espace support externe venant du lac Kariba ne serait nécessaire, du fait que les dépouilles de poissons récoltés pourraient être utilisés dans les viviers. Ces détritiques proviennent aussi bien sûr d'une zone ressource, mais ne sont pas pris en compte car ils sont considérés comme déchets..

Du point de vue écologique au moins, l'élevage semi-intensif dans les viviers est beaucoup plus durable que l'élevage dans les cages, parce qu'il ne demande que peu d'inputs de ressources externes pour survivre. Cependant, notre étude fait ressortir qu'un élevage intensif dans les cages, s'il n'est pas exagéré, peut coexister avec les systèmes d'élevage dans les viviers, permettant ainsi aux fermiers qui pratiquent l'élevage dans les viviers, d'avoir accès à une infrastructure et au réseau de transport. Nous sommes conscients du fait que les écosystèmes sont complexes, qu'ils fonctionnent de manière non-linéaire et

discontinue, alors que la mesure de "footprint" écologique est constante. Quoi qu'il en soit, le "footprint" écologique met en lumière les besoins cachés en ressources de l'écosystème, et place l'extension de l'aquaculture dans le cadre de l'écosystème.

Il existe quelques aspects importants du "footprint" écologique qui font partie de notre schéma d'analyse. L'un de ces aspects est la comparaison de plusieurs activités qui partagent le même écosystème. On peut alors établir à quel niveau leurs "footprints" se recouvrent et lorsqu'il en est ainsi, examiner s'ils sont concurrents ou s'ils se complètent. Une autre question critique concerne l'écosystème vu en tant que systèmes multifonctionnels. Plusieurs ressources et services proviennent des mêmes écosystèmes. Il faut une bonne connaissance des synergies internes aux écosystèmes pour étudier ceci convenablement.

De plus, il ne suffit pas de mettre en rapport les dimensions d'un "footprint" avec une ressource appropriée, il faut prendre en compte aussi la permanence de ce "footprint". Cela signifie que nous devons effectuer une distinction entre les activités qui exigent une contribution réduite du système de ressources et celles ayant besoin d'une grande part de ces ressources. Il faut aussi distinguer entre les effets à court terme d'un "footprint" sur un écosystème et les effets plus persistents. **3**

Cet article est signé Max Troell qui, en collaboration avec Carl Folke. Nils Kautsky, Hakan Berg et Jonas Larsson, représente le groupe de travail sur la notion de "footprint" dans l'aquaculture au Département d'Ecologie des Systèmes à l'Université de Stockholm

En eaux troubles

L'arrêt de la Cour Suprême Indienne sur la réglementation de l'aquaculture aura un impact contrasté dans l'État d'Andhra Pradesh

Toute tentative d'étudier les pêcheries marines et continentales dans l'État d'Andhra Pradesh au Sud de l'Inde se basent sur les rapports et les données existantes qui sont extrêmement superficielles. Pire, ces données—qu'elles proviennent de l'Institut Central de Recherche sur les Pêcheries Marines (CMFRI) ou du Gouvernement—semblent avoir été exploitées uniquement pour parvenir aux conclusions et aux décisions politiques. C'est seulement lorsqu'on insiste que ces administrations s'efforcent de mettre les informations sous une forme adéquate. De toutes façons, il n'en reste pas moins que les données existantes sont 'inertes', non formatées et mal présentées.

En guise d'exemple, le manuel du gouvernement sur les pêches cite le chiffre de 177.000 pour le nombre réels de travailleurs de la pêche marine dans les districts côtiers. Mais, la côte d'Andhra Pradesh comprend différentes régions telles que Telengana et Rayalaseema. Et au sein de celles-ci, il existe également une différence prononcée entre les types de pêcheurs, selon qu'ils pratiquent la pêche dans les eaux intérieures, les rivières ou à la mer.

Une large catégorisation de l'Andhra Pradesh devrait commencer par la zone du Delta de Krishna-Godavari, et le Nizampatnam pris dans son ensemble. Le sud de Nizampatnam constitue la base opérationnelle des kattumarams sur une plage ouverte. Le nord de Nizampatnam qui s'étend jusqu'à Kakinada, est une région du delta, entièrement fertile et riche en mangroves, où l'on trouve des rizières. La communauté de pêcheurs dépend largement ici des rives de rivières, pêchant dans ces rivières où dans les embouchures. En général, dans la région du delta il n'y a pas de pêche basée sur la plage. Au nord de Kakinada on retrouve une pêcherie dont les activités se déroulent à la plage avec une flottille de kattumarams.

L'aquaculture est le domaine statistique où l'on fait le plus de recherche dans l'État d'Andhra Pradesh, depuis que plusieurs ONG se sont mises à rassembler des informations. Néanmoins, faire l'analyse des données disponibles conduit à une sorte de confusion et un manque de clarté.

Cela étant, sur le terrain, plusieurs personnes sont conscientes de ce qui se passe en Andhra Pradesh et l'information qui a été projetée sur le monde extérieur, particulièrement en ce qui concerne l'actuelle controverse sur l'implémentation de la Zone de Réglementation Côtière, semble se rapporter plus ou moins directement aux districts méridionaux de Nellore et de Prakasam, où s'est amorcé un mouvement contre l'aquaculture.

Cependant, la région du delta de Krishna-Godavari qui représente environ 70% de l'espace aquacole de l'Andhra Pradesh, présente un tout autre aspect. La plage plus au sud ne présente que 20% d'"aquafermes", alors que les 5 autres % s'étendent sur la partie nord. Dans la région du Delta l'aquaculture présente une série de questions et de problèmes totalement différents.

La problème de conversion des rizières en "aquafermes", une question de haute importance, se pose principalement dans la région du Delta. Mais cette région connaît d'autres problèmes qu'on a tendance à oublier.

L'entrée des industries

La première entrée du secteur privé et des investisseurs dans l'aquaculture à proximité des plages s'est produite au sud de l'Andhra Pradesh, probablement à cause—entre autres choses—de la proximité de la ville de Madras. Quelques fermes situées directement sur la plage pompent l'eau de mer. d'autres fermes sont situées auprès de lagunes d'eaux saumâtres.

Le premier problème auquel font face les pêcheurs travaillant à la plage est celui de la 'colonisation de terres'. Cette partie d'Andhra Pradesh a la réputation traditionnelle d'avoir des terres bon marché et de large espaces de terres dégradées sont facilement disponibles. Certains endroits ont été utilisés pour faire pousser des arbres de casuarina, d'autres ont été pris par les pêcheurs pour pratiquer une agriculture à petite échelle, tandis que d'autres espaces restent destinés à l'usage communautaire.

De telles terres sont devenues la propriété de compagnies et d'investisseurs privés de différentes manières. Certaines ont été directement mises en vente. Après que quelques terres aient été achetées, les magnats locaux recourent à leur influence et au pouvoir musclé pour coloniser les terres environnantes.

Un autre problème typique à cet endroit est plus technique. Suite à leur grande porosité, les plages sablonneuses ne sont pas appropriées à l'aquaculture. L'eau salée des "aquafermes" infiltre les espaces environnants et pollue les nappes phréatiques. L'agriculture dans beaucoup de villages en a été gravement affectée. Dès lors, l'aquaculture sur les plages est, techniquement parlant et sauf exceptions notables tout à fait nuisible. Comme elle est basée sur d'importantes externalités, une telle aquaculture a peu de chance d'être techniquement et économiquement prospère, spécialement si l'on veut éviter ces externalités ou les taxer.

Dans certains endroits, des écloseries ont construit des pipelines pour pomper l'eau de mer. Ceci a eu pour conséquence, par exemple, que les filets et les seines de plage se retrouvent coincés dans ces tuyaux. Le pompage d'eau en grande quantité provoque des perturbations et les poissons évitent ces endroits. Les pêcheurs ressentent ainsi des externalités négatives qui pèsent sur leur pêche.

De plus, pour les pêcheurs, l'accès à la mer a été entravé ou carrément fermé. L'espace commun que les pêcheurs pouvaient librement traverser est maintenant fermé, et surveillé par des gardes qui contrôlent des "laissez-passer". Ceci est souvent considéré par les pêcheurs comme une grave atteinte à leur dignité.

Le Canal de Buckingham

Un problème similaire se rencontre au Canal de Buckingham qui longe toute la plage jusqu'à Madras. Ce canal est devenu l'endroit favori où l'on jette tous les déchets de l'aquaculture provenant des "aquafermes" du Sud de l'Andhra Pradesh. Ces déchets obstruent le canal qui, de toute façon, a été longtemps négligé par les services de l'environnement. Les pêcheurs accusent ce canal d'être à l'origine des maladies de la peau et d'être un vivier à moustiques.

Ce sont de telles plaintes qui ont poussé les ONG de la région à prendre la tête d'une mobilisation publique contre les "aquafermes". Certaines ONG se sont également constituées parties civiles auprès de la Cour Suprême.

Pour ces raisons convaincantes, et pour avoir été conquis à grande échelle par les compagnies et les investisseurs privés, les districts de Nellore et de Prakasam dans l'Etat d'Andhra Pradesh sont devenus la cible du mouvement contre l'aquaculture.

Cependant, la situation est tout à fait différente dans la région du Delta. Ce qui ne veut pas dire que l'aquaculture qui y est pratiquée est plus justifiée ou plus saine. Non seulement le problème se pose autrement, mais aussi les acteurs diffèrent. Dans le district de Krishna qui compte la moitié des surfaces aquacoles d'Andhra Pradesh, les personnes qui cultivaient les rizières, sont le plus souvent massivement passées à l'élevage de crevettes qui permet de réaliser des profits faramineux.

En riziculture, on considère comme normal un profit annuel de 10.000 Rs par acre cultivé. d'un autre côté, la culture de crevettes peut rapporter 100.000 Rs. Même ceux qui hésitaient au début ont fini par faire le saut.

Strictement parlant, le boom d'"aquafermes" a seulement commencé en 1991, quoiqu'une diffusion lente avait eu lieu dès la fin des années 80, lorsque les fermiers moyens et les investisseurs privés ont commencé l'apprentissage de l'aquaculture.

L'espace destiné aux "aquafermes" a doublé entre 1991 et 1992 dans l'Etat d'Andhra Pradesh. Puis, cet espace a de nouveau été doublé au cours des deux années suivantes, étant donné que la majorité des fermiers ont choisi de réinvestir leurs revenus. La plupart de ces fermes mesurent cinq ou dix acres, les plus grandes pouvant atteindre 20 acres et les plus petites à peine deux.

Il existe aussi quelques fermes de deux hectares. Elles appartiennent généralement aux investisseurs provenant des communautés de pêcheurs. La majorité des fermes sont de taille moyenne, mesurant de cinq à dix ares (vastes dans un contexte normal d'agriculture, mais considérées comme petites en aquaculture). Les grosses fermes sont rares. Beaucoup de ces petites entreprises n'ont pas de documents légaux sanctionnant leurs droits de propriété. Beaucoup sont louées aux voisins.

Les communautés de pêcheurs et d'agriculteurs ont investi dans ces nouvelles "aquafermes" mais les ex-agriculteurs dominent le secteur étant donné qu'ils

possèdent des terres au départ et qu'ils avaient accès au crédit.

Les très grandes installations des districts de Nellore et de Prakasam sont impressionnantes : de beaux viviers de 3 à 4 mètres de profondeur s'étendent sur un demi hectare ou un hectare entier et sont alimentés par de grands pipelines. Par contraste, les viviers de la région du Delta sont peu profonds, avec des fossés à peine profonds d'un demi mètre en-dessous du niveau des rizières environnantes. Ceci empêche tout transfert d'eau après la période des premiers pompages. L'eau y est donc stagnante.

L'agriculture industrielle basée sur les plantes commerciales comme le tabac existe aussi à Prakasam. Cependant, l'économie de la District de Nellore reste largement féodale. Beaucoup de rizières à cet endroit appartiennent aux seigneurs terriens de la communauté Reddy. Ce sont les mêmes qui contrôlent les villages de pêche par le biais du chef du village. Généralement, les bonnes relations avec la communauté des seigneurs terriens locaux facilitent la vente du terrain appartenant au village des pêcheurs souvent pour un bout de chandelle.

D'autres endroits manquent de semblables terrains à vendre. Mais même quand ils sont disponibles, les petits et les moyens fermiers ne veulent pas facilement se départir de leur lopin de terre. C'est ce qui explique en quelque sorte l'échec des réformes agraires et l'existence d'une économie féodale qui a soutenu le développement d'une aquaculture particulière dans le district de Nellore. Au départ, l'aquaculture dans cette zone était 'extensive', alimentée par les crevettes sauvages et d'autres produits naturels tels que les oilcakes (résidus de la fabrication d'huile végétale) additionnés d'aliments à base de poissons.

Une nouvelle ruée

Ensuite, une fois le boom lancé, les fabriques d'intrants pour aquaculture industrielle (tels que aliments composés, produits chimiques et antibiotiques) se sont établies à cet endroit. Dans les villes comme Nellore et Machillipatnam, on a vu fleurir subitement sur les panneaux publicitaires des affiches vantant les aliments pour crevettes. Les éclosiers furent ainsi mises en route. Au début, leur production était inférieure à la demande. Les larves capturées dans la nature étaient alors fort demandées.

Attirés par les 3 ou 4 Rs payés pour chaque larve, les femmes et les enfants utilisaient des filets de nylon pour capturer ces larves dans les embouchures de rivière. Ceci a sans aucun doute nui à la production de crevettes marines. Une fois que les écloséries sont devenues opérationnelles, les prix des larves de crevettes ont chuté à 0.5 Rs. Mais on a continué la collection de larves naturelles, puisqu'il existe une demande pour les crevettes d'origine sauvage.

Très vite, l'industrie aquacole de l'Andhra Pradesh aux mains des grosses compagnies s'est trouvé en difficulté à cause principalement de l'explosion des maladies dans les "aquafermes" en 1994 et l'énorme perte d'eau dans les viviers qui a grevé les budgets d'entretien des fermes. Ainsi, comme le dit le proverbe, l'arrêt de la Cour Suprême constitue pour ce secteur le dernier clou du cercueil.

Dans la région du Delta, là où seule l'aquaculture extensive est pratiquée, l'investissement dans les fermes est limité ; il suffit de 10.000 à 15.000 Rs par acre pour convertir les rizières.

Ceci soulève bien sûr la question de l'intensification de l'aquaculture, un enjeu important du débat actuellement en cours en Inde sur les méfaits des "aquafermes". L'intensification de la production n'apparaît pas comme le facteur clef. Même s'il est incontestable qu'il faille contrôler et réglementer l'industrie, la question la plus

importante et plus significative est de savoir si la technologie utilisée est appropriée à un environnement social et naturel particulier à l'endroit où l'aquaculture se pratique. Il est très clair qu'en Andhra Pradesh, les plus petites "aquafermes" utilisant les techniques extensives ont détruit leur business et leur environnement dans une mesure qui dépasse les dommages causés par les grandes fermes.

Une gestion déficiente des eaux, ainsi que la nature de la terre qui ne sont pas spécialement appropriées à l'aquaculture, couplées à l'incapacité des petits fermiers à investir dans la technologie du traitement des eaux, sont à l'origine du désastre. Il n'empêche, les profits réalisés en aquaculture étaient supérieurs à ceux de l'agriculture des rizières. Ceci continue à alimenter la ruée vers l'or rose.

Un accord improbable

Pour être franc, le gouvernement Indien et le MPEDA (le département pour le développement des produits maritimes d'exportation) n'auraient jamais dû accepter ce genre de fermes. Elles étaient toutes du secteur informel et elles ont commencé sans soutien technique aux fermiers, de manière pragmatique, non orthodoxe, non conventionnelle, et non scientifique.

Beaucoup d'entre elles commencèrent leur entreprise en observant ou en copiant les techniques des fermes voisines, certaines d'entre elles étaient proches des zones d'eau salées et profitèrent d'un soutien technologique. Certains fermiers ont visité des

fermes éloignées jusqu'à Kakinada. d'autres ont cédé en location une partie de leur terrain aux citadins de Vijayawada, par exemple, et ont investi leur revenu pour démarrer leur ferme.

Au faite de la croissance, l'espace occupé par l'aquaculture dans la district de Krishna atteignait 32 ha. (les déclarations sur la superficie de l'espace actuel des rizières converties ne sont pas claires. Certains fonctionnaires avancent un chiffre situé entre 2.000 et 5.000 ha. On ne connaît pas non plus clairement la superficie occupée par les mangroves actuellement disparues. Lors qu'un document officiel avance le chiffre de 500 ha, d'autres fonctionnaires du secteur de la pêche prétendent que 80% de toutes les mangroves ont été converties. Ceci semble être une estimation extrême).

Suite aux maladies qui ont affectées les "aquafermes" en 1994, toute l'industrie s'est effondrée. Ce qui est tragique c'est que la plupart des investissements faits par les fermiers étaient d'énormes emprunts. Le plus petit s'élevait à 20.000 Rs, mais d'autres atteignaient 100.000 et 500.000 Rs. Plus d'un qui n'ont pas pu rembourser se sont suicidés.

Depuis 1995 l'espace couvert par l'aquaculture a chuté à 20.000 ha. Beaucoup de fermiers qui au début faisaient 2 récoltes de crevettes par an, pendant l'hiver et l'été, se sont résignés à une seule récolte en été, vu que à cette saison, la salinité des eaux est au plus bas et les risques de maladies les plus élevés. Ces fermiers se risquent à réinvestir les revenus retirés de cette simple récolte pour essayer de payer leurs dettes. Mais, différentes situations coexistent. Certains fermiers ont réalisé de bons profits, pendant que d'autres étaient en train de sombrer dans le gouffre de l'endettement.

L'arrêt de la Cour Suprême a semé la panique. En Andhra Pradesh, la ligne limite des 500 m à partir de la Ligne de Marée Haute (HTL) établie par la notification sur la Réglementation de la Zone Côtière ne constitue pas un grand problème. Seuls 10% des fermiers seront affectés par cette mesure. Les villages de pêcheurs se trouvent généralement de 1 à 3 km de la Ligne de Marée Haute (HTL). Pour se protéger des cyclones, le gouvernement a planté une ceinture de bois de casuarina, entre les villages et la HTL. Dans ce cas, quelques personnes seront frappées par cette limite de 500 m, mais ce ne sera pas tout le monde.

Le véritable problème se situe au niveau de la distance entre les. La notification initiale datant de 1991 à ce sujet plaçait cette limite à 100 m des berges des lagunes et des canaux. Par la suite, la notification a été amendée pour placer la limite à 50 m. Mais il n'est pas certain que cet amendement est encore valide.

On a demandé à chaque État de rédiger son plan de gestion des zones côtières (CZMP). On dit que le plan de 5.000 pages présenté par l'Andhra Pradesh est le plus élaboré et selon un défenseur de l'environnement, il serait le meilleur. Il a été très généreux en plaçant la limite à 500 m des lagunes et canaux.

Depuis que le Ministère de l'Environnement et des Forêts a accepté le plan, et que son accord a été notifié à la Cour Suprême, on croit maintenant que la mise en œuvre de son arrêt signifie l'observation de la distance de 500 m à partir des lagunes et des canaux. C'est ce qu'ont déclaré le gouverneur du District de Krishna et le Vice-Directeur du Département des Pêches. L'interprétation implique que la moitié de l'ensemble des fermes de cette région fin iront par fermer. Ainsi à Kandeleru creek, dans le district de Nellore, dief du secteur aquacole industriel, l'avenir des fermes dépendra de la fixation de la limite à 50 ou à 500 m.

Assurer la mise en œuvre des arrêts de la Cour Suprême relève de la responsabilité de l'administration du district, spécialement du 'Collecteur' et du Commandant de police. Mais la confusion règne.

Impressions variées

Dans d'autres district d'Andhra Pradesh, telles que les Godavari occidental et Godavari oriental, les fonctionnaires de l'administration locale semblent avoir l'impression que la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour Suprême signifie placer la limite à 50 ou 100 m, et non 500 m.

L'arrêt de la Cour Suprême crée cependant plus de problèmes pour l'Andhra Pradesh qu'il n'en résout. Au Tamil Nadu, spécialement dans la région du Delta près de Tanjore, un bastion des grands investisseurs, la réglementation met un point final à l'industrie aquacole.

Mais dans le Delta de Krishna Godavari, en Andhra Pradesh, la plupart de fermiers sont de petits opérateurs qui ont investi leurs économies ou pris des emprunts personnels. Ils ne peuvent pas se déclarer en faillite.

Ces simples fermiers et pêcheurs devront un jour céder leurs terres aux prêteurs. Ainsi, une expropriation à grande échelle s'en suivra dans le delta de Krishna-Godavari.

D'un autre côté, dans la vallée de la Vashista Godavari qui sépare les Godavari orientale et occidentale, on trouve des fermes très développées qui, probablement, ne causeront pas de problème majeur à l'environnement ni aux riverains mais qui subiront les effets de l'interdiction de dépasser les 500 m alors que beaucoup d'entreprises médiocres seraient autorisées à rester. L'ironie du sort veut que ceux qui constituent une moindre menace sont ceux-là qui sont tout proches des zones d'eau salée.

Comme on pouvait s'y attendre, l'arrêt de la Cour Suprême a été accueilli de diverses manières. A Machillipatnam, les fermiers ont rapidement formé une association et le 14 février, ils ont manifesté contre la proposition de détruire leurs fermes. Le District de Krishna risque fort de connaître la résistance des fermiers, mais de manière mitigée. Certains fermiers vont céder à la pression, tandis que d'autres vont relever le défi et se battront contre toute tentative de raser leurs fermes. Un problème d'ordre public pourrait survenir, il donnerait aux fonctionnaires du gouvernement des excuses de ne pas poursuivre la destruction des "aquafermes".

Évidemment, à moins qu'il n'y ait un plan de réhabilitation approprié pour les fermiers, comprenant l'aide à la reconversion des

"aquafermes" en rizières, la tragédie qui débute dans la région du delta sonnera la fin de l'aquaculture à petite échelle. Mais cette tragédie était prévisible.

Déjà frappé par la maladie

Même avant la décision de la Cour Suprême, un grand nombre de fermes ont déjà été dévastées par la maladie et par une mauvaise gestion des eaux. Beaucoup de fermiers étaient déjà endettés.

Un désastre important était en route. Depuis, dans certains endroits d'Andhra Pradesh, l'arrêt de la Cour Suprême prive les "aquafermiers" de toute chance de se remettre sur pied.

En analysant les problèmes posés par l'aquaculture, il est important d'examiner l'interface aquaculture-agriculture. Il est malsain de considérer l'aquaculture comme un problème du secteur pêche. Si les fonctionnaires des juridictions agricoles s'en étaient préoccupé on aurait eu une vue plus équilibrée de la manière dont les ressources naturelles ont été exploitées.

Un problème connexe : celui des revenus que l'agriculture génère, particulièrement dans le district de Krishna en Andhra Pradesh. En dépit de l'existence de nombreux bras de la rivière Krishna, la région souffre d'un problème d'eau qui se pose avec acuité. Beaucoup de canaux et de voies d'eau de la Krishna sont salés sur leur parcours inférieur : de 10 à 15 km à partir de la mer. Les fermiers

dépendent alors des canaux d'irrigation venant de plus haut. Ceux qui vivent à l'aval de ces canaux n'ont pas d'eau fraîche et se résignent à utiliser l'eau salée.

En clair, les problèmes d'environnement diffèrent des problèmes économiques et d'équité. Compte tenu de la nature de l'économie politique qui prévaut actuellement en Inde, il semble invraisemblable que l'aquaculture soit un jour saine du point de vue environnemental et social. Comment peut-on empêcher un fermier de cultiver ce dont il a besoin sur sa propre terre ? d'un autre côté, et c'est l'ironie du sort, il serait plus facile d'exercer un contrôle et de réglementer le secteur des entreprises.

Il est intéressant de constater une nouveauté au sein de ce secteur. On y voit des équipes d'experts techniques capables de remettre à flot les fermes atteintes de maladie, spécialement dans le périmètre limite des 50 m. Souvent, le point départ est une ferme industrielle qui a été dévastée par la maladie et qui peut être acquise très bon marché par un nouvel entrepreneur qui amène des spécialistes du sauvetage. Il est clair que ces nouvelles entreprises devront faire face à l'arrêt de la Cour Suprême. Dans son règlement intérimaire, celle-ci a interdit le pompage de l'eau de mer et des nappes phréatiques, ainsi que la conversion des rizières en "aquafermes". Ces conditions auraient condamné l'industrie malade. Mais, dans le jugement final, la Cour a eu recours aux normes de la CRZ: mis à part les fermes reconnues 'traditionnelles', aucune ferme ne sera autorisée au sein de la CRZ. Quoi que la conversion des rizières n'est plus autorisée, rien de spécifique au sujet des terrains déjà convertis n'a été évoqué.

De plus, il n'est pas certain que les nouvelles autorités instituées par l'arrêt de la Cour pour la réglementation pourront s'attaquer à tous ces problèmes. Ce qui y est visé ne semble ne pas être les problèmes de l'aquaculture en soi, c'est un règlement ambigu sur toute la gamme des questions qui se posent. La cour a préféré plutôt s'en tenir à la stricte implémentation des normes de la CRZ, et à la mise en place d'une autorité de contrôle.

Même si elle a posé des principes intéressants comme la norme du "pollueur payeur" et "l'approche de précaution" qui peuvent être suivis par les nouvelles autorités, la Cour Suprême n'indique pas à quel endroit l'aquaculture peut être légitimement

pratiquée. L'arrêt était focalisé sur l'aspect purement environnemental; il aurait pu prendre en compte l'ensemble des problèmes causés par les activités de l'industrie de l'aquaculture en Inde. En fait elle s'est limitée à la notification de la CRZ.

On ne voit pas bien comment les nouvelles autorités chargées du contrôle seront capables de redresser la situation. Généralement, les autorités nommées font preuve d'efficacité pour tout ce qui concerne les mesures de mise en œuvre telles que l'octroi de licence d'exploitation ou la taxation pour encadrer l'avenir du secteur. Mais, actuellement en Inde une mesure importante comme la destruction de fermes ne peut être prise que par la Cour Suprême.❧

Cette analyse est signé V.
Vivekanandan, Coordinateur du
Comité d'Animation d'ICSF. Elle est
basée sur une étude effectuée dans les
zones d'aquaculture en Andhra
Pradesh

Aquaculture

Un accueil chaleureux

La récente réglementation de la Cour Suprême indienne sur la réglementation de fermes de crevettes devrait être bien accueillie

Le 11 décembre 1996, la Cour Suprême Indienne a pris récemment une des décisions les plus radicales de son existence—radicales en termes des principes qu'elle consacre et en terme d'approche des intérêts particuliers qui sont constamment soulevés dans l'ère post-libérale des réformes économiques en Inde.

L'industrie crevettière est considérée comme un des secteurs qui rapportent plus de devises étrangères et comme une porte de sortie de l'économie agraire. Derrière le "ramdam", des millions de rupees ont été pompés dans cette industrie avec un appui actif du gouvernement et des institutions financières. Très prospère et roulant sur l'or, l'industrie a passé au rouleau compresseur les intérêts de l'environnement pendant plus d'une décennie.

En considérant la façon dont les "aquafermes" ont vu le jour sans aucun contrôle de la part des autorités, on pourrait penser que l'industrie s'est crue au-dessus de la loi. Les institutions financières du secteur public sont connues pour le soin méticuleux et l'attention au détail qu'elles mettent lorsqu'elles ont affaire aux villageois demandant des crédits pour construire des maisons ou acheter des vaches. Elles ont pourtant fermé les yeux et alimenté la ruée vers l'or rosé.

Les nouveaux "pisci-prospecteurs" ont converti en fermes aquacoles de grandes bandes de terre tout le long de la côte, ils ont bourré les crevettes de "stéroïdes" et d'antibiotiques et crevé les yeux des crevettes mères capturées dans la nature pour accroître les taux de reproduction et intensifier les stocks dans les viviers.

De plus, elles ont augmenté la salinité des nappes aquifères de la côte, détruit les mangroves et les marais et dégradé l'environnement—faisant un pieds de nez à

toute règle, y compris aux ordres transitoires de la Court Suprême.

Tout ceci a été fait au nom d'une théorie mal fondée selon laquelle les revenus de l'export pourrait au moins servir à administrer une cure à chaque délit ou crime commis dans la rue.

Cet argument basé sur le dollar a été réfuté par les éminents gestionnaires du bien public que sont les populations elle-mêmes qui se sont embarquées dans une vaste campagne de protestations. Plusieurs réseaux d'ONG, de communautés de pêcheurs et de défenseurs de l'environnement ont été formés. On a organisé des manifestations, des fêtes et des grèves pour attirer l'attention des décideurs sur les problèmes causés par la "révolution bleue", (nom pompeux donné à l'aquaculture industrielle, qui rappelle de vieux démons de la stratégie "chimico-intensive" de transformation de l'agriculture indienne durant les années 60 et 70. C'est la même stratégie qui a déferlé sur Taïwan, la Chine, la Thaïlande, les Philippines, l'Indonésie et la Malaisie. Partout, on a observé une terrible dégradation de l'environnement due à ce type d'industrie.

Point n'est besoin de dire que les gouvernements des États côtiers et le pouvoir fédéral sont restés imperturbables face aux revendications de la population et au fait que les fermes transgressaient la loi. Une pétition basée sur l'article 32 de la Constitution indienne a été présentée à la Cour Suprême par un militant Gandhien, S. Jaganathan.

Requête de mise en application

Cette requête demandait la mise en application de la Réglementation de la Zone Côtière (CRZ) de 1991 et était basée sur l'Acte sur la Protection de l'Environnement de 1986 qui réglemente toutes les activités ayant lieu dans la zone de 500 m à partir de la ligne de marée haute et aux abords des cours d'eau, rivières, estuaires et autres zones aquatiques influencées par la

marée. Cette notification a rarement été mise en œuvre par les États de l'Union.

La pétition a également requis la suppression de tout type d'élevage intensif et semi-intensif de crevettes et l'interdiction de convertir les terres incultes et les terres agricoles en fermes de crevettes. La campagne contre l'industrie de crevettes avait pour bastion le Tamil Nadu et a placé dans cette pétition ses demandes d'intervention.

La Cour Suprême a ordonné au mois de Mars 1995 qu'aucun nouvel élevage de crevettes et aucune aquaferme ne serait plus autorisée, qu'aucune eau ne pourrait plus être utilisée pour l'aquaculture et qu'aucune portion de terrains agricoles et de marais salant ne serait plus transformé en fermes aquacole industrielle.

En dépit des injonctions de la Cour Suprême demandant aux gouverneurs de districts de mettre en œuvre ses ordres, on n'a pas cessé de créer des fermes de crevettes. Selon le rapport établi par le Bureau de Contrôle de la Pollution du Tamil Nadu pour le Tribunal de Madras, au moins 65 fermes ont été créées au Tamil Nadu en violation de l'ordre de Mars 1995 de la Cour Suprême et de l'Acte de 1995 sur la Réglementation de l'Aquaculture au Tamil Nadu. En vertu de cet Acte, aucune ferme de crevettes ne pouvait être créée sans octroi de licence de la part du gouvernement. Les fermes existantes devaient également obtenir une licence avant le 10 Juillet 1995.

Selon les données fournies en 1996 par le Bureau de Contrôle de la Pollution du Tamil Nadu, sur les 910 fermes de l'Etat, 744 n'avaient même pas demandé d'octroi de licence. On était sans nouvelle des 49 fermes du district de Pudukottai et des 78 fermes de Thanjavur. Sur 402 fermes du district de Nagai Quaid-E-Milleth, seulement 5 avaient demandé la licence. Toutes les fermes qui ont demandé l'octroi de licence ne l'ont fait que lorsque le Tribunal de Madras a ordonné la fermeture de toutes les fermes par Ordre du 7 Novembre 1996.

Aucune des 910 fermes ou des 54 éclosiers du Tamil Nadu n'est en possession d'une permission valide du Bureau de Contrôle de la Pollution couvert par l'Acte de 1974 sur la Prévention de la Pollution de l'eau. Et 702 n'ont jamais demandé au Bureau de Contrôle de la Pollution l'autorisation de déverser leurs effluents dans la nature. Seulement 208 unités ont demandé cette autorisation.

La plupart de ces demandes sont intervenues après la décision du Tribunal de Madras. Parmi 54 éclosiers, 30 n'ont pas jugé bon de demander au Bureau de Contrôle de la Pollution l'autorisation d'exercer leurs activités. Celui-ci a catégoriquement déclaré qu'il existe une probabilité que les eaux souterraines, les eaux de surface, les lagunes, la mer et les terrains soient pollués, et que les effluents non traités provenant des fermes aquacoles ou des éclosiers sont de fait déversés dans la mer, les lagunes et les nappes phréatiques.

A la demande de la Cour Suprême, une équipe scientifique de 13 membres de l'institut National de Recherche pour la Technique de l'Environnement (NEERI) a visité les fermes du Tamil Nadu entre le 10 et le 19 Avril 1995, et a rédigé un rapport. Celui-ci a évalué à 17.791,2 millions de Rs, les dommages permanents causés par l'aquaculture. Ce dommage s'élève à 4.230 millions de Rs annuellement, alors que les revenus annuels de l'aquaculture s'élèvent à 2.800 millions.

Point n'est besoin de dire que ce rapport a été critiqué par l'industrie de l'aquaculture qui en a critiqué la méthodologie et les résultats, sans avouer que l'industrie n'avait fait aucune étude de l'impact sur l'environnement avant d'aménager leur fermes

La Campagne contre l'Industrie de la Crevette a, de son côté, crée un Comité d'Experts pour conduire une mission d'enquête sur l'impact des fermes de crevettes sur l'environnement au Tamil Nadu et à Karaikal (Pondicherry). Ce Comité comprenait Justice H. Suresh, un juge retraité du Tribunal de Bombay, A. Sreenivasan, un directeur adjoint au département des pêches, G.K. Menon, un ichthyologiste, V. Karuppan, fonctionnaire en retraite, et M. Dakshinamurthy, un chirurgien. Ce comité a également présenté un rapport accusant clairement les fermes de crevettes roses pour leurs pratiques non respectueuses de l'environnement et du mode de vie des communautés de pêcheurs dépendant des

activités côtières. Ce rapport a été largement cité par la Cour Suprême dans sa décision de 110 pages, publiée en Décembre 1996 après des mois passés en audition des différents points de vue.

La décision ordonne la destruction, pour le 31 Mars 1997, de toutes les fermes de crevettes se trouvant dans une zone de 500 m de la ligne de marée haute (HTL), et tout au long des cours d'eau, des lagunes, estuaires, rivières etc., ainsi qu'à moins de 1000 m du lac Chilka en Orissa et du lac Pulicat au Tamil Nadu et à Pondichéry.

De plus, la Cour a ordonné la formation d'une Administration Spéciale pour la protection de la côte. Cette autorité devait également être seule compétente pour délivrer les licences de l'industrie d'aquaculture en dehors des périmètres ci-dessus, pour évaluer les pertes subies par l'environnement et par les villageois, et pour faire payer les dégâts par les fermes de crevettes.

Mis à part les zones de la CRZ (le périmètre des 500 m à partir de la ligne de marée haute—HTL—et des 100 m à partir des lacs, rivières, ruisseaux et autres cours d'eau, tel que c'est exposé dans le Plan de Gestion de la Zone Côtière de l'Etat de Tamil Nadu), la Cour a également interdit la conversion de terres agricoles, de mangroves, de rizières et de marais salants, de forêts, de terres à usage public ou communautaire, en ferme de crevettes.

Les défenseurs de l'environnement ont acclamé ce jugement comme un événement historique. Les milieux industriels ont gardé le silence. Ils ont prétendu que la majorité des fermes au Tamil Nadu fonctionnaient suivant les méthodes traditionnelles et qu'elles étaient donc en dehors du domaine visé par l'ordre de la Cour.

Ils prétendaient également qu'ils avaient l'autorisation du Bureau de Contrôle de la Pollution. Pour eux, la majorité des fermes étaient en dehors des zones concernées par la CRZ alors que de toute évidence, il apparaît que sur 910 fermes de crevettes, 119 se trouvaient dans le périmètre des 200 m à partir de la Ligne de Marée Haute (HTL), 64 se trouvaient dans la zone comprise entre 200 et 500 m et les 722 autres près des lagunes.

De même, sur les 54 écloséries du Tamil Nadu, 37 sont dans la zone des 0-200m, 10 dans la zone 200-500m et 6 en bordure de lagunes. Ainsi, contrairement à ce que prétend l'industrie, ce n'est pas un petit pourcentage qui sera touché par la mesure de la Cour Suprême. On peut estimer que cinq fermes seulement et une seule éclosérie sont en dehors de la zone CRZ.

Même en admettant ce qui précède, ces fermes tombent sous le coup de l'Acte du Tamil Nadu sur la Réglementation de l'aquaculture de 1995, et sous le coup de la directive de la Cour Suprême sur la non-conversion des terres agricoles et d'autres terrains en zone d'aquaculture.

Les allégations de l'industrie aquacole du Tamil Nadu selon lesquelles celle-ci est traditionnelle ont été clairement démenties par les investigations de la Cour Suprême qui montrent que seuls les Etats indiens où l'aquaculture traditionnelle est pratiquée sont le Bengal de l'Ouest, le Kerala et Goa. Lorsque l'impact de la décision de la Cour Suprême a été perçu par l'industrie, celle-ci a commencé à affirmer que la majorité des fermes était détenue par les petits fermiers. Actuellement, seules quelques fermes demandent un investissement ne dépassant pas 200.000 Rs.

Les milieux industriels ont affirmé ensuite que 2.000 millions de Rs ont été avancés par le secteur public des institutions financières et que beaucoup de communautés de pêcheurs dépendaient de l'industrie. Mais l'industrie emploie peu de main-d'œuvre. D'un autre côté, elle déplace de plus en plus la main d'œuvre et

la marginalise. Selon le porte-parole des milieux industriels, la plupart sinon toutes les fermes, possèdent des installations de contrôle de la pollution. En réalité, plus de la moitié de ces fermes n'ont même pas d'espace pour installer le traitement de leurs effluents.

La fausseté et le manque de sérieux de ces arguments ont été démontré lorsque quelques industriels ont demandé à la Cour Suprême la révision de la décision de décembre 1996. Ils ont été déboutés le 4 Janvier 1997. Quels que soient les arguments du milieu industriel, ils ne peuvent prétendre valablement à une quelconque sympathie. Dans différentes parties du Tamil Nadu, les milieux industriels ont non seulement tenté d'intimider les défenseurs de l'environnement, mais aussi ont employé des enfants comme travailleurs, ont transgressé les droits de l'homme avec la connivence de l'appareil gouvernemental.

Dans ce contexte, la décision de la Cour Suprême n'est rien d'autre qu'un coup fatal bien mérité. En essayant d'amener cette industrie à faire amende honorable, le processus engagé contre elle a enrichi la jurisprudence sur la protection de l'environnement.

Du point de vue purement légal, la Cour a simplement réitéré les principes selon lesquels "la précaution est de rigueur" et "le pollueur doit payer". Depuis la tragédie du gaz de l'Union Carbide à Bhopal", les tribunaux ont été attentifs aux intérêts relatifs à l'environnement et ont enrichi la loi pénale indienne des principes, légaux bien établis. En simplifiant, on peut dire que le principe de précaution veut que la réglementation doit anticiper et prévenir la dégradation de l'environnement, et non simplement essayer d'apporter un remède après que les dommages ont été constatés.

De ce principe découle l'obligation pour l'industrie de fournir la preuve que sa production est sans dommage pour l'environnement, et en cas de menace grave de risques de dommages irréversibles, il y aurait obligation de prendre des mesures immédiates de prévention sans attendre les certitudes scientifiques.

En application du principe suivant lequel "le pollueur doit payer", l'industrie est tenue d'indemniser les victimes de la pollution et doit assurer la remise en état de l'environnement dégradé.

La jurisprudence

Ces principes ne sont pas nouveaux en jurisprudence environnementale. Mais, leur répétition n'aurait pas pu intervenir à un moment plus opportun. Selon un juriste spécialiste en matière d'environnement, ce jugement est innovateur du fait qu'il accepte les rapports des citoyens sur un cas litigieux de l'environnement. Ce jugement tire alors la conclusion logique en phase avec le point de vue communément accepté, selon lequel toute action en justice concernant l'intérêt public n'est pas opposable dans la recherche de la vérité. Le jugement est aussi un indicateur clair pour les Bureaux de Contrôle de la Pollution. En l'absence d'une représentation publique, ces administrations se sont érigées en arbitres des standards sur l'environnement et ont agi pendant des années comme les mandants du milieu industriel, en négligeant les intérêts du peuple.

Les concepts tels que "développement durable", "le pollueur paie", "le principe de précaution", "équité entre les générations" ont été marqués de manière indélébile dans la jurisprudence indienne. Ceci enrichira les argumentaires d'autres luttes en cours contre les industries nationales et multinationales (telles que les luttes autour du projet de centrale Enron's Dabhol et le projet 'nylon-6,6 de Dupont, pour ne citer que ces deux là). Ces industries se sont établies en Inde en violation complète des lois. On a ainsi ouvert la voie aux jugements futurs qui pourront employer les arguments de l'économie environnementale

pour contrer le pseudo-argument du roi-dollar.

Selon moi, cependant, la partie la plus progressiste du jugement repose dans ces articulations d'équité entre les générations, dogme sur lequel repose le droit de chaque génération de l'espèce humaine à bénéficier de l'héritage culturel et naturel reçu des générations passées, ainsi que l'obligation de préserver un tel héritage pour les générations futures.

La reconnaissance de ce principe par la Cour Suprême indienne est l'aboutissement de la longue route traversée par la jurisprudence dans la lutte pour les droits humains en Inde. Il pourrait aussi servir de rappel opportun à tous les décideurs qui allouent indistinctement des ressources déjà menacées.

Le jugement de la Cour Suprême Indienne est radical, progressiste et donne du pouvoir à la population jusqu'à présent marginalisée, pour livrer des batailles plus longues et plus dures.

3

Cet article est signé T. Mohan, un juriste basé à Madras, membre associé du Coastal Action Network (Réseau pour l'Action Côtière).

Les pollueurs doivent payer

La récente décision de la Cour Suprême indienne qui a interdit les fermes de crevettes dans les zones côtières est sans précédent. En voici quelques extraits:

...Cette pétition élaborée dans l'intérêt public sous le couvert de l'article 32 de la Constitution indienne a été présentée par S.Jagannathan, Président du mouvement Gram Swaraj, une organisation de travailleurs volontaires pour la réhabilitation des sections fragiles de la société. Le signataire de la pétition a demandé le renforcement de la Notification sur la Réglementation de la Zone Côtière signée par le gouvernement indien le 19 Février 1991 ; il réclamait l'arrêt de toutes les élevages de crevettes intensifs et semi-intensifs dans les zones côtières écologiquement fragiles, ainsi que l'interdiction de l'exploitation des terrains inutiles et marécageux pour l'élevage de crevettes. Il souhaitait enfin l'instauration d'une autorité nationale chargée de la gestion de la zone côtière afin de sauvegarder la vie marine et les zones côtières.

...Tout en respectant les conventions internationales et par souci de respecter au mieux l'intérêt national, le gouvernement indien et les Gouvernements des États côtiers ont l'obligation légale de contrôler la pollution marine et de protéger les environnements côtiers.

...Alors que la production s'accroît et que les revenus d'exportation industrielle sont biens documentés, on a à peine pris note des pertes socio-économiques et de la dégradation de l'environnement affectant le bien-être de la population côtière.

...En fait, les fermes de crevettes se développent au dépend de l'agriculture, de l'aquaculture, l'exploitation des forêts et des pêcheries qui, dans beaucoup d'endroits son mieux appropriées à l'environnement pour rencontrer les besoins locaux en matière d'alimentation et d'emploi. Les élevages intensif et semi-intensifs de crevettes ne semblent pas du tout rencontrer ces mêmes besoins.

...Nous pouvons nous référer à ce qui est prévu dans la Constitution et dans les lois qui donnent mandat à l'État de protéger et d'améliorer l'environnement. L'article 48-A de la Constitution indienne statue que "l'État doit fournir un effort pour protéger et améliorer l'environnement et sauvegarder les forêts, la faune et la flore du pays". Un des devoirs fondamentaux de chaque citoyen est décrit par l'article 51-A de la Constitution qui impose à chacun le devoir de protéger et d'améliorer l'environnement naturel y compris les forêts, les lacs, les rivières, la faune et la flore, et demande d'avoir compassion des être vivants. L'Acte de 1986 sur la Protection de l'Environnement a été décrété comme une mise en oeuvre des décisions prises à la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement Humain, tenue à Stockholm au mois de Juin 1992 et à laquelle l'Inde a participé.

...Le jugement de Vellore, opposant le Forum pour le Bien-être des Citoyens versus l'Union Indienne et autres ...a établi le concept de "développement durable" et a accepté de manière spécifique le principe de "précaution" et celui "de pollueurs payeur" comme partie intégrale des lois environnementales qui régissent le pays.

...Ainsi, nous ordonnons ce qui suit:

1. En vertu de la section 3 de l'Acte de 1986 sur la protection de l'Environnement, le Gouvernement Central doit instituer un organisme de contrôle et lui conférer tous les pouvoirs nécessaires pour protéger les zones côtières écologiquement fragiles, les bords de la mer, les littoraux et autres endroits côtiers, et s'occuper tout spécialement de la situation créée par l'industrie de l'élevage de crevettes dans les États côtiers et les Territoires de l'Union. Cette organisme de contrôle aura à sa tête un juge à la Court Suprême en retraite. D'autres membres, de préférence ayant une certaine expertise en aquacul-

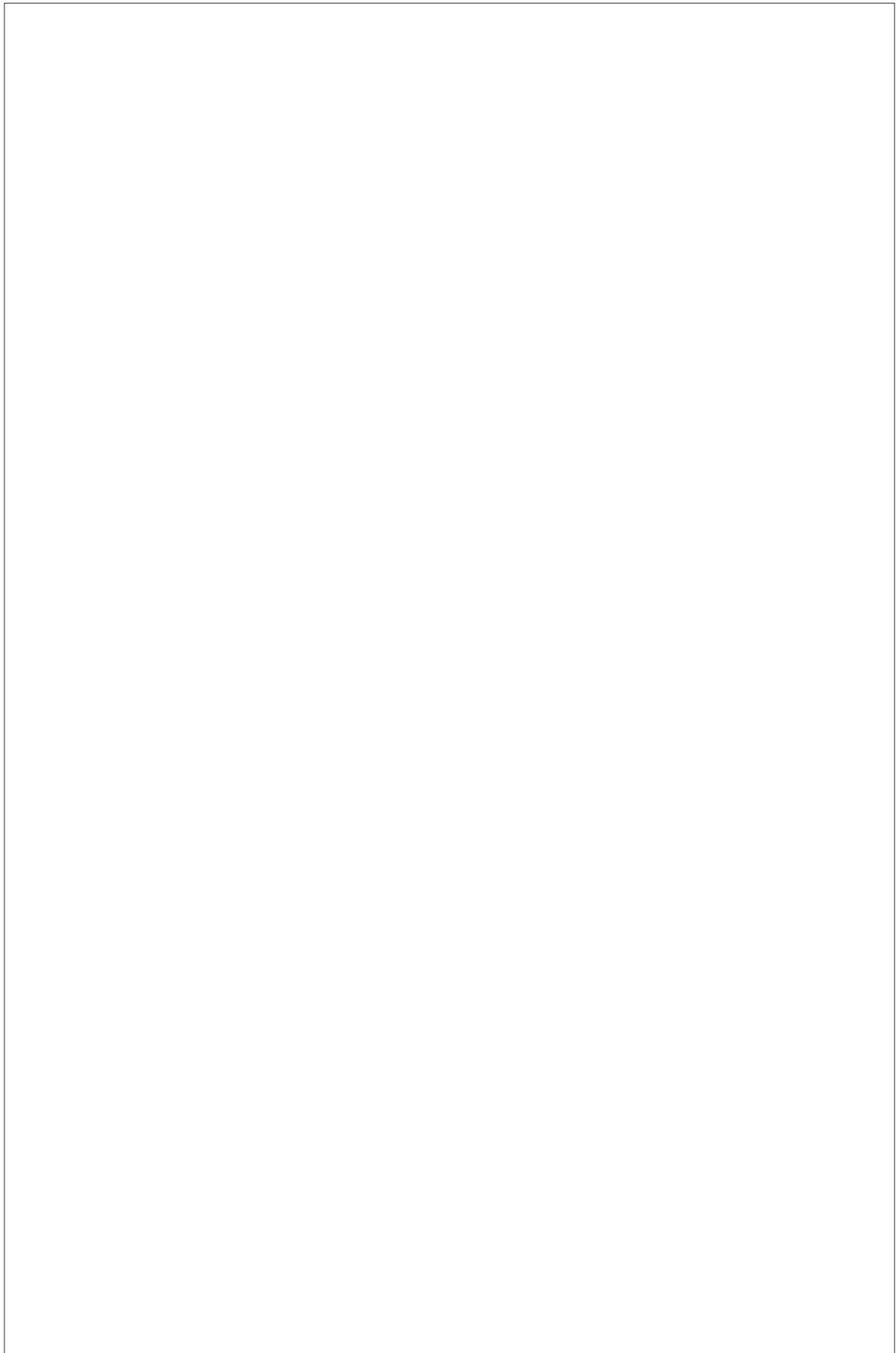
ture, contrôle de la pollution et protection de l'environnement, devraient être nommés par le Gouvernement Central. Celui-ci devrait conférer à cet organisme de contrôle les pouvoirs de donner des directives en vertu de l'Acte et de prendre des mesures en rapport avec les clauses (v), (vi), (vii), (viii), (ix), (x) et (xi) de la sous-section (2) de la section 3. Le gouvernement central doit instituer cet organisme de contrôle avant le 15 Février 1997.

2. L'organisme de contrôle ainsi constitué par le Gouvernement Central est tenu de mettre en œuvre le principe de "la précaution" et celui du "pollueur payeur".
3. L'industrie de l'élevage de crevettes /les fermes à crevettes sont frappés par l'interdiction contenue dans le paragraphe 2 (1) de la notification sur les "CRZ". Aucun vivier de crevettes ne peut être construit ou établi dans la zone côtière réglementée par la notification sur les "CRZ". Ceci doit être appliqué à toutes les mers, les baies, estuaires, criques, rivières et lagunes. Cette directive ne sera pas applicable aux types de technologies traditionnelles et améliorées utilisées dans les plaines côtières, telles que définies dans le rapport Alagarsamy.
4. Toutes les entreprises aquacoles/ entreprises d'élevage de

crevettes/ exploitations de viviers de crevettes / établies dans les zones côtières réglementées (CRZ) telles que définies dans la notification sur la CRZ, doivent être démolies et disparues de cette zone avant le 31 Mars 1997. Nous ordonnons au Commandant de la Police/au Commissaire de Police et au Président du Tribunal de District ainsi qu'à l'Administrateur en chef (en anglais : Collector) de la région de confirmer cette directive et fermer/démolir toutes les entreprises aquacoles/les entreprises d'élevage de crevettes, les viviers de crevettes en date du 31 Mars 1997. Un rapport d'exécution doit être présenté à ce Tribunal par les autorités ci-dessus avant le 15 Avril 1997.

5. Les fermiers traditionnels et les systèmes traditionnels améliorés du secteur de l'aquaculture peuvent adopter des technologies améliorées pour augmenter leur production, leur productivité et leurs revenus, après avoir obtenu un accord préalable des autorités constituées par cette directive.
6. Les terres agricoles, les marais salants, les mangroves, les marécages, les forêts, les terres à usage collectif des villages et les terrains destinés aux activités collectives ne peuvent pas être exploitées ou converties en viviers de crevettes.

7. Aucune entreprise aquacole/ entreprise d'élevage de crevettes ne peut être construite/établie dans un périmètre de 1000 m à partir des lacs Chilka et Pulicat, y compris les sanctuaires d'oiseaux de Yadurapattu et Nelapattu.
8. Les entreprises aquacoles/ entreprises d'élevage de crevettes/ les viviers de crevettes déjà fonctionnelles et établies dans le périmètre des 1000 m cité ci-dessus doivent fermer ou être démolies avant le 31 Mars 1997. Nous ordonnons au Commandant de la Police/au Commissaire de Police et au Président du Tribunal de District ainsi qu'à l'Administrateur en chef (en anglais : Collector) de la région de confirmer cette directive et fermer/démolir toutes les entreprises de aquacoles/les entreprises d'élevage de crevettes, les viviers de crevettes pour le 31 Mars 1997. Un rapport conforme doit être présenté à cette court par les autorités ci-dessus avant le 15 Avril 1997.
9. Les entreprises aquacoles/les viviers d'élevage de crevettes autres que traditionnels et améliorés doivent être établis/construits en dehors de la zone côtière réglementée, telle que définie par la notification sur la CRZ et en dehors du périmètre des 1000 m à partir des lacs Chilka et Pulicat, avec une autorisation préalable de l'autorité instituée aujourd'hui par la Cour. De telles industries qui fonctionnent déjà dans la zone énoncée peuvent obtenir une autorisation de l'autorité avant le 30 Avril 1997, à défaut de quoi elles devront arrêter leurs activités; la décision prenant effet à partir de la date ci-dessus. En outre, nous ordonnons aux autorités mentionnées ci-dessus d'interdire tout l'élevage intensif et semi-intensif, qui ont pour effet d'accroître la salinité du sol, ou de l'eau potable et des puits parce qu'ils font usage d'aliments chimiques pour accroître la production de crevettes, en produisant une augmentation de la sédimentation (qui pose des problèmes de santé lorsque ces sédiments pourrissent), tout en accroissant la formation de boues et d'eaux troubles dans les cours d'eau et les estuaires au détriment de la faune et la flore locales.
10. Les entreprises aquacoles/entreprises d'élevage de crevettes/les viviers de crevettes déjà fonctionnelles ou établies dans la zone définie par la notification sur la CRZ et dans le périmètre des 1000 m à partir des lacs Chilka et Pulicat devront être tenues à verser une compensation aux personnes qui la méritent sur base du principe "le pollueur paie".
11. Avec l'aide d'experts et après avoir entendu les pollueurs concernés, l'organisme de contrôle est tenu d'évaluer les pertes écologiques/environnementales des zones touchées et de verser une compensation aux individus/familles qui ont souffert suite à la pollution. Les pollueurs devront compenser ces pertes et l'organisme de contrôle devra évaluer la compensation à percevoir des pollueurs en guise de coût de remise en état de l'environnement endommagé. L'autorité doit fixer la procédure juste et adéquate pour accomplir cette tâche.
12. L'organisme de contrôle doit calculer la compensation en rapport avec deux rubriques: une pour les dommages écologiques et une autre pour les pertes individuelles. L'on doit envoyer au Collector/au Juge du Tribunal de district de l'endroit concerné, une note avec la somme totale à verser, les noms des pollueurs dont la somme doit être perçue, la somme à être versée par chaque pollueur, la compensation totale et le montant qui reviendra à chaque victime. Le Collector/le Juge du Tribunal de district doivent percevoir des pollueurs la somme due et si nécessaire, les arriérés des taxes sur la terre. Il doit déboursier la compensation accordée par l'organisme de contrôle aux personnes victimes et aux familles ayant droit.
13. Nous ordonnons ensuite que toute violation ou non-application des directives de cette Cour soit punie des sanctions prévues par l'Acte couvrant les offenses à la Cour.
14. La compensation perçue de la part des pollueurs devra être déposée sous une rubrique séparée intitulée "Fond pour la Protection de l'Environnement" et devra être utilisée pour dédommager les victimes identifiées par l'autorité et restaurer l'environnement.



15. En concertation avec les équipes d'experts telles que NEERI, le Bureau Central de Contrôle de la Pollution, les bureaux respectifs de contrôle de la pollution des différents Etats de l'Union, l'organisme de contrôle constitué par le Gouvernement Central devra déterminer un ou des plans pour restaurer l'environnement détruit par la pollution dans les Etats côtiers et les Territoires de l'Union. Le ou les plans ainsi tracés doivent être exécutés par les Gouvernements respectifs/les Gouvernements des territoires de l'Union sous la supervision du Gouvernement Central. Les dépenses doivent s'effectuer à partir du "Fond pour la Protection de l'Environnement" et à partir d'autres sources rendues disponibles par les Gouvernements respectifs/les Gouvernements des territoires de l'Union et le Gouvernement Central.

17. Les employés des entreprises d'élevage de crevettes dont la fermeture est consécutive à cet ordre, seront en droit d'être considérés comme mis en chômage à partir du 30 Avril 1997, et ils recevront une compensation, pour autant qu'ils aient été en service pendant un an de manière permanente tel que le prévoit la section 25B de l'Acte de 1947 relatif aux conflits dans l'industrie. De plus, ces employés recevront six ans de salaires en guise de compensation complémentaire. Cette compensation devra être versée à l'ouvrier avant le 31 Mai 1997. Les gratifications dues à l'ouvrier lui seront versées en complément.

L'assignation devant ce tribunal entraîne des frais. Ceux-ci sont évalués à cent quarante mille Rupees (Rs. 140.000) qui seront payés en parts égales par les Etats de Gujarat, Maharashtra, Orissa, Kerala, Tamil Nadu, Andhra Pradesh et le Bengal Occidental, à savoir vingt mille ruppies (Rs. 20.000) chacun. Cette somme de cent quarante mille Rupees à recevoir des 7 états côtiers sera versée à Mr. M.C. Mehta, Avocat qui a plaidé cette affaire depuis le début. Nous voulons ainsi marquer notre appréciation pour le service rendu par Mr. M.C. Mehta. 3

Ce jugement a été rendu par les Juges Kuldip Singh et S.Sagir Ahmad de la Cour Suprême de New Delhi le 11 décembre 1996

Brèves Nouvelles

La folie

Imaginez un énorme terrain de football américain, mesurant 108 m, de long—non pas sur l'écran de votre TV, mais engouffré dans un chalut. Un fabricant américain d'équipements de pêche, LFS Trawl, a introduit un chalut pélagique baptisé Reuben's Glove.

Ce filet est caractérisé par une ouverture mesurant 60 par 30 brasses. Fait en matériaux légers encore que fort solides ce chalut peut être utilisé par des bateaux de petite puissance.

Les filets sont fabriqués dans une très grande variété de dimensions et nécessitent de 800 à 3.500 chevaux. Ils sont vendus essentiellement sur les marchés américains et canadiens.

L'huître fertilisant

Et voilà maintenant un nouveau marché pour les huîtres. L'entreprise Donlar a mis au point le premier anabolisant pour fertilisants à partir d'acides polyaspartiques: un polymère trouvé chez les huîtres. On dit que ce produit aide les plantes à absorber du sol les matières

nutritives et à augmenter le rendement des plantes. On prétend aussi qu'il contiendrait du phosphore

et de l'azote, abaissant ainsi les seuils d'épuisement de ces matières nutritives dans les sols.

Les huîtres perlières

Les huîtres sont recherchées, mais pas toutes. L'agence japonaises des pêches a demandé une limitation volontaire des importations des huîtres perlières à partir de la Chine, jusqu'à ce que la source et la cause des décès à grande échelle de ses huîtres perlées dans cinq préfectures soit mieux comprise.

Un film sur le corail

Cette année est consacrée au récif. Aussi, le Smithsonian Institute aux Etats Unis a fait sortir un premier film documentaire, l'Anneau Fragile de la Vie. Le film veut éveiller la conscience du public au sujet de l'environnement et des récifs coralliens.

Les négociations sur les crevettes

La Thaïlande et l'Union Européenne ont eu des pourparlers au sujet de la possibilité de voir la Thaïlande continuer à bénéficier de tarifs préférentiels Européens prévus par le Système des Préférences Généralisés, si la Thaïlande adopte une politique visant à promouvoir des élevages de crevettes respectueux de l'environnement.

Les réductions des droits de douane actuels pour la Thaïlande devraient être

réduites de 50% en Juillet 1997, et supprimées dans deux ans.

La sécurité des bateaux

Huit nations de l'Est Asiatique ont décidé que tous les bateaux de 24 à 45 m de long devraient être équipés de signaux

de détresse et de communication radio, de pompes, gilets et canots de sauvetage.

Cette décision pourrait éventuellement mettre en application les conventions internationales de 1977 et 1993 sur la sécurité maritime. La Chine, le Japon, la Thaïlande, Hong Kong, l'Indonésie, la Malaisie, le Philippines et la Corée du Sud ont adopté ces directives modérées en vue de réduire les pertes en vie humaine dues aux accidents de bateaux de pêche.

Du pétrole dans la mer

Au début de l'année, on a estimé que 26.000 barils (3.700 tonnes) de pétrole lourd se sont perdus en mer, lorsque le pétrolier russe Nakhodka a éclaté et a répandu son contenu dans les tempêtes de la mer du Japon, à environ 90 miles de la côte nord du Japon. La quantité répandue est estimée à

962.000 gallons (4.810.000 litres). Plus de 100.000 barils de pétrole sont encore dans les citernes intactes.

L'impact sur les pêcheries et l'aquaculture n'est pas encore définitivement établi. Au départ, le pétrole est venu échouer sur une étendue de 60 miles le long des côtes des préfectures de Kyoto et Fukui, puis s'est répandue sur 450 km le long de la côte. Au total, c'est 900 km de côtes qui sont atteintes. Il semble que l'ormeau, la crevette rose, le crabe, les coquillages et les fruits de mer en ont été les principales victimes.

L'assurance du bateau pourrait couvrir à concurrence de 500 millions de \$ de dommages causés. Les administrations de six préfectures ont lancé un appel au gouvernement central pour qu'il déclare comme désastre et non comme un simple accident maritime cette pollution de pétrole..

Le représentants de la Fédération Nationale des Coopératives de Pêcheurs et de huit associations régionales ont réclamé des mesures destinées à

dédommager les pêcheurs pour les pertes causées par la catastrophe.

Yamaquaculture

Au Japon aussi, la compagnie Yamaha Motor a annoncé qu'elle va commencer la vente d'aliments importés du producteur Hollandais NUTRECO International B.V. à partir d'Avril 1997 et alimenter les opérateurs

japonais de l'aquaculture. De plus, Yamaha va installer une entreprise en collaboration avec NUTRECO pour mener des opérations de recherche et de développement sur les produits du secteur de la pêche maritime.

Restructuration de la flotte

Le mois prochain sera crucial pour l'Union Européenne puisque le Conseil européen des pêches décidera sur la nouvelle phase de restructuration de la flotte. En Décembre dernier, le Conseil des pêches a accepté les mesures allégeant les réductions de quota sur les captures en 1997.

Les quotas pour la sole de la mer du nord n'étaient pas réduits de moitié à

12.000 tonnes, mais bien ramenés à 18.000 tonnes. L'Italie et la Grèce se sont opposés avec succès à l'introduction de quotas pour le thon méditerranéen.

Donnant, donnant

Les négociations qui ont eu lieu au Japon et en Russie ont abouti à un accord établissant des quotas de 100.000 tonnes cette année pour chacune des Zones Economiques Exclusives. Ces quotas sont les mêmes qu'en 1996. De plus, le Japon paiera 400 million de yens pour 9.000 tonnes supplémentaires pêchées et ses bateaux de pêche sont autorisés à relâcher dans certains ports pour réapprovisionner.

Tout bénéfique pour Java

On l'applaudit comme une percée technologique—la production de crevettes saines de bonne qualité, sans résidus, dans des terrains sablonneux.

Une compagnie de Jakarta, La Triasta Citare, a développé un système baptisé "biocrete", un mélange de ciment, de sable et de fibres de palmes coulé sur un treillis de bambous pour renforcer les murs ou les digues protégeant les viviers sur 2.700 m dont le fond est couvert d'une feuille de plastique.

Contrairement aux viviers conventionnels construits sur sol d'argile qu'il faut abandonner après quatre ans, par suite de l'accroissement de la salinité et des éléments pathogènes, les viviers de "biocrete" peuvent être réutilisés chaque année. De plus, le plastic qui couvre le sol empêche la pollution du sous-sol par l'eau de mer.

L'entreprise prétend que l'usage du sol sablonneux permet de s'assurer que les crevettes vivent dans un environnement sain à travers tout le cycle de production.

Cela mettrait fin à la logique du «jetable» (hit and run) caractéristique des fermes crevettières.

Le système semble acceptable du point de vue environnemental du fait que les mangroves d'Indonésie ont pratiquement été détruites pour faire place aux aquafermes.

Alerte mangroves !

La protection de mangroves a été au centre des débats d'une rencontre tenue à Leticia en Colombie

en décembre dernier. Il s'agissait d'une session internationale sur les forêts et les peuples indigènes dépendant des forêts. On y a parlé de gestion, de conservation et de développement durable pour tous les types de forêts.

43 ONG venant du monde entier étaient représentées à cette rencontre. Elles ont adopté une résolution qualifiant le développement de l'aquaculture industrielle de la crevette comme la

plus grande menace pour les forêts de mangroves.

Elles ont sommé le gouvernement de prendre des actions concrètes pour stopper l'expansion de telles fermes.

MSC: voyons donc !

Aucun terrain d'entente semblable n'avait été trouvé lors du séminaire de Vancouver, au Canada. Celui-ci s'est tenu en Janvier dernier pour discuter du label écologique que voudrait introduire le MSC (Marine Stewardship Council ou Conseil de Gérance de la Mer) pour les produits de la mer.

Les représentants du monde industriel ont exprimé les graves réserves qu'ils relèvent dans le processus que veut mettre en place le MSC pour attribuer ces "écolabels".

Les questions précises et les réserves émises par les industriels sont pourtant

un signe que le monde industriel prend au sérieux l'initiative du MSC.

SOS: état critique

Les plongeurs Miskito pêchant le homard au large de la côte du Honduras et du Nicaragua sont menacés de la maladie paralysante de la décompression, qui touche presque 30% des hommes et jeunes gens des villages côtiers.

Ces plongeurs utilisent chaque jour 10 à 12 bouteilles d'oxygène, tout au cours de l'année, à des profondeurs dépassant 100 pieds à la recherche des derniers homards. Les experts sont surpris de constater comment ces plongeurs survivent à ce type d'activité. Mais près du tiers d'entre eux terminent complètement paralysés ou meurent jeunes.

Le groupe SOS (Sécurité Sous-Marine), essaye de venir en aide à ces plongeurs, a mis au point des chambres recompression dans des villages éloignés du Nicaragua et du Honduras.

Selon le président de SOS, Bob Izdepski "la maladie de décompression brutale est une ulcère des sociétés fragiles du quatrième monde".

Il ajoute qu'aucun programme environnemental n'aura une quelconque signification pour ces personnes, si on ne coupe pas le mal à la racine.

SOS recherche désespérément une aide sous formes de dons (argent ou nature, des détendeurs, des scubas, etc. L'adresse de contact: de Sub Ocean Safety, PO Box 834 LACOMBE, LA 70445. Courrier électronique: Subocean@communiquer.net

Les premiers marins ont sans aucun doute été recrutés parmi par les communautés de pêcheurs côtiers. Mais comme leurs collègues agriculteurs, les travailleurs de la pêche sont les oubliés de l'histoire et ses acteurs silencieux. Bien qu'ils forment un réservoir vital de travailleurs, de spécialistes de la mer, les communautés de pêcheurs ont été dominés, politiquement et économiquement, par des groupes plus aisés tels que les marchands et les élites au pouvoir.

— Tiré de “The Indian Ocean” par Kenneth McPherson.

SF est une organisation non gouvernementale internationale travaillant sur des questions concernant les pêcheurs du monde entier. Ce Collectif est affilié au Conseil économique et social des Nations unies et inscrit sur la liste spéciale des Ong internationales du BIT. Il a aussi obtenu le status d'organisme de liaison auprès de la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Madras et un bureau à Bruxelles. Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et de scientifiques. Ses activités incluent le suivi et la recherche, les échanges et la formation, des campagnes et des programmes d'action, la communication. Sa revue SAMUDRA sera heureuse de recevoir des articles ou des réactions. Toute correspondance doit être adressée au bureau d'ICSF à Madras (Inde).

Les opinions et les positions exprimées dans les articles publiés sont celles de l'auteur. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

On peut désormais trouver la revue SAMUDRA sur le World Wide Web ("la Toile") à la page ICSF du site <http://www.gmt2000.co.uk/icsf>

publié par
Sebastian Mathew pour
le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche
(ICSF)
27, College Road, Madras 600 006, Inde
tél: (91) 44 827 5303 fax: (91) 44 825 4457
E-mail : madras.fishnet@axcess.net.in
Internet: mdsaab06@glasmd01.vsnl.net.in

bureau de Bruxelles
65, rue Grétry, B-1000 Bruxelles, Belgique
tél: (32) 2 218 1538 fax : (32) 2 217 8305
E-mail : gilletp@mail.interpac.be

Edité par
l'équipe éditoriale de SAMUDRA

Traduction
Gildas Le Bihan, CRISLA, Lorient
Alain Le Sann

Mise en page
Satish Babu

Illustré par
James S.Jairaj

Couverture
fresque du pêcheur 1500 A.C
TAP Service Athènes

Crédit photos
UN Photo, UNICEF, Sebastian Mathew
Chantal Abord-Hugon, Ossie Fernandes

Nouvelles en bref
Gene Buck, Congressional Research Service

Imprimé à Madras par
Nagaraj and Company

SAMUDRA REPORT No 17 Mars 1997
Circulation restreinte